



BILAN SOCIAL 2012



AÉROPORTS DE PARIS

Sommaire

LES DONNÉES CHIFFRÉES 2010 / 2011 / 2012



EMPLOI 3



RÉMUNÉRATION ET CHARGES ACCESSOIRES 19



CONDITIONS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE TRAVAIL 25



AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL 33



FORMATION 39



RELATIONS PROFESSIONNELLES 47



ACTIVITÉS ET ŒUVRES SOCIALES 59



RÉPERTOIRE DES INDICATEURS 65

Emploi

Une baisse de l'effectif total s'est poursuivie en 2012.

Les femmes représentent 38 % de l'effectif global.

L'entreprise a recruté 128 salariés en contrat à durée indéterminée, un niveau comparable à 2011 et supérieur aux années précédentes.

368 salariés ont bénéficié d'une promotion en 2012

Concernant l'emploi des personnes handicapées, 345 salariés étaient présents au 31 décembre 2012. En outre, en 2012, 17 travailleurs reconnus handicapés ont bénéficié de contrats aidés, 4 de formation en alternance et 8 de stages.

EFFECTIF TOTAL GÉRÉ

7101

PERSONNES



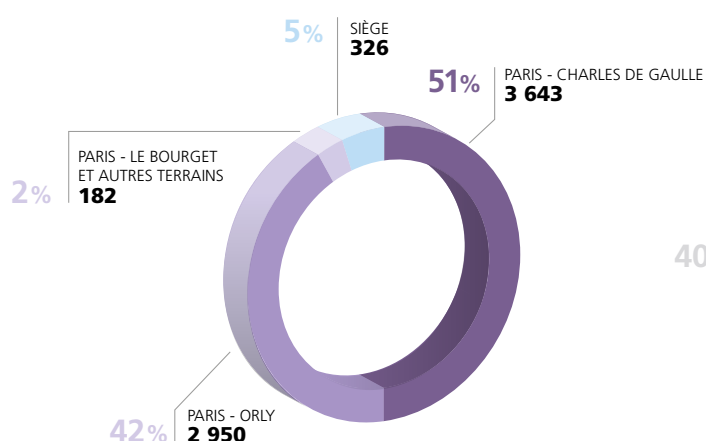
Emploi

111. Effectif total au 31 décembre 2012

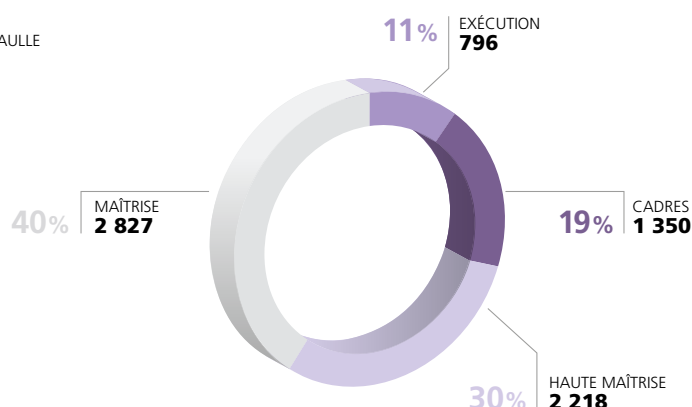
111 EFFECTIF TOTAL GÉRÉ : -> 7101

L'effectif total au 31 décembre 2012 comprend les salariés sous statut Aéroports de Paris : salariés en contrat indéterminée, contrats à durée déterminée ainsi que les salariés en congé sans solde ou détachés (les contrats spéciaux ne sont pas compris dans cet effectif). L'effectif présent au 31 décembre 2012, hors suspensions de contrats, est de 6 933 (168 contrats suspendus).

111 RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



111 RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			ÉXÉC. PALE			ÉXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
SIÈGE	160	171	179	54	53	63	63	67	64	31	22	20	0	0	0	308	313	326
PARIS - ORLY	614	653	683	870	871	895	1 151	1 120	1 093	371	326	276	8	3	3	3 014	2 973	2 950
PARIS - CHARLES DE GAULLE	441	456	468	1 061	1 099	1 120	1 617	1 584	1 593	563	518	462	6	2	0	3 688	3 659	3 643
PARIS - LE BOURGET	17	16	20	41	43	45	69	67	69	18	16	10	0	0	0	145	142	144
AUTRES TERRAINS	0	0	0	4	4	5	13	10	8	23	23	25	0	0	0	40	37	38
TOTAL	1 232	1 296	1 350	2 030	2 070	2 128	2 913	2 848	2 827	1 006	905	793	14	5	3	7 195	7 124	7 101

Outre les services d'exploitation aéroportuaire, Paris - Orly regroupe des activités fonctionnelles (ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, informatique, etc.) et d'ingénierie.



Emploi

111 RÉPARTITION PAR DIRECTION

Directions	2012
PRÉSIDENTE DIRECTION GÉNÉRALE	4
CABINET	21
AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE	23
AÉROPORT DE PARIS - CHARLES DE GAULLE	2 842
AÉROPORT DE PARIS - ORLY	1 552
AÉROPORT DE PARIS - LE BOURGET ET AUTRES TERRAINS	176
FINANCES ET ADMINISTRATION	2
CONTRÔLE DE GESTION	25
COMPTABILITÉS	69
OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET PARTICIPATIONS	27
ACHATS	68
JURIDIQUE ET ASSURANCES	40
MARKETING, COMMERCE ET COMMUNICATION	246
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	8
PRESTATIONS NAVIGATION AÉRIENNE ET COOPÉRATION SCHIPHOL	70
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	100
SYSTÈMES D'INFORMATION	389
INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE	494
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE	150
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	256
DRH personnels rattachés	201
IMMOBILIER	222
SATISFACTION CLIENTS	23
STRATÉGIE	34
SÛRETÉ ET MANAGEMENT DES RISQUES	59
TOTAL	7 101

3 643

PERSONNES TRAVAILLENT SUR L'AÉROPORT
PARIS - CHARLES DE GAULLE

(*) Sont rattachés à la Direction des Ressources Humaines	2012
PERSONNEL ITINÉRANT	8
PERSONNEL AFFECTÉ AU COMITÉ D'ENTREPRISE	3
REPRÉSENTANTS SYNDICAUX (PERMANENTS)	5
SALARIÉS EN CONGÉ SANS SOLDE DE LONGUE DURÉE	38
SALARIÉS DÉTACHÉS	86
SALARIÉS EN TRANSIT	8
SALARIÉS EN CONGÉ PARENTAL	17
SALARIÉS EN CONGÉ CET	19
CADRES VIVIERS	17
TOTAL	201

112/113. Effectif CDI et CDD par catégorie au 31 décembre

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉC. PALE			EXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
CDI	1 229	1 295	1 343	2 029	2 069	2 127	2 913	2 848	2 827	1 001	897	778	14	5	3	7 186	7 114	7 078
CDD		3	7	1	1	1	0	0	0	5	8	15	0	0	0	9	10	23



Emploi

118. Salariés de nationalité étrangère

	2010	2011	2012
NOMBRE DE SALARIÉS	156	155	154
DONT ORIGINAIRES DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	97	100	97

119. Répartition de l'effectif par groupe d'activité au 31 décembre

119 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET FAMILLE PROFESSIONNELLE

	HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
SECRÉTARIAT - BUREAU	511	535	568	628	630	615	125	108	106
COMPTABILITÉ - MAGASIN	60	44	41	158	111	106	13	14	12
MÉDICO - SOCIAL	45	45	46	11	11	11	6	6	8
BUREAU D'ÉTUDES	129	134	139	85	74	69	2	2	2
REPROGRAPHIE PHOTO	-	-	-	14	15	18	6	4	3
INFORMATIQUE	94	93	95	3	4	3	-	-	-
TRAVAUX - LABORATOIRE	46	53	53	179	160	154	24	18	9
ATELIERS GÉNÉRAUX	780	799	822	383	366	347	34	39	37
ATELIERS MAINTENANCE	-	-	-	255	238	226	64	53	39
COMMERCIAL - EXPLOITATION	-	-	-	87	129	149	297	249	186
GARE	294	294	294	788	782	792	294	264	223
PISTE	19	20	20	26	32	35	34	33	35
SÉCURITÉ INCENDIE	52	53	50	296	296	302	121	120	136
TOTAL	2 030	2 070	2 128	2 913	2 848	2 827	1 020	910	796



Emploi

119 RÉPARTITION DES CADRES PAR CATÉGORIE ET GROUPE

	2010	2011*	2012
CADRES	754	793	825
CADRES SUPÉRIEURS	369	390	405
CADRES STRATÉGIQUES	83	86	93
DIRECTEURS	26	19	18
CADRES DIRIGEANTS	-	8	9
TOTAL	1 232	1 296	1 350

*Nouvelle classification depuis le 1^{er} janvier 2011

119 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET FAMILLE PROFESSIONNELLE

	CADRES		HAUTE MAÎTRISE		MAÎTRISE		EXÉCUTION		TOTAL	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Nouveau référentiel *										
ACHATS	39	45	11	11	-	-	-	-	50	56
ADMINISTRATION AFFAIRES GÉNÉRALES	15	19	96	105	364	362	118	116	593	602
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE / MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE	123	120	30	34	1	1	-	-	154	155
AUDIT CONTRÔLE INTERNE MANAGEMENT DES RISQUES	61	55	25	27	2	4	1	1	89	87
COMMERCIALISATION	44	51	72	73	57	56	1	-	174	180
COMMUNICATION	50	53	28	30	5	5	-	-	83	88
COMPTABILITÉS FACTURATION	17	17	28	27	51	44	1	1	97	89
CONTRÔLE DE GESTION	63	67	71	67	64	54	1	-	199	188
ÉNERGIE	7	7	56	57	-	-	-	-	63	64
ÉTUDES STRATÉGIQUES	60	64	10	11	6	4	-	-	76	79
FINANCES	15	15	4	5	-	-	-	-	19	20
INGÉNIERIE INFORMATIQUE	108	119	40	43	2	2	-	-	150	164
INGÉNIERIE MAÎTRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT / INFRASTRUCTURE	186	196	268	278	114	104	1	1	569	579
JURIDIQUE	42	46	8	9	2	1	-	-	52	56
LABORATOIRE	16	17	39	37	12	12	-	-	67	66
LOGISTIQUE / TRANSPORT	10	10	30	28	133	132	72	62	245	232
MAINTENANCE / PROPRIÉTAIRE	59	58	394	399	597	581	71	51	1 121	1 089
MARKETING	44	50	15	17	5	5	-	-	64	72
MÉDICAL	5	5	39	40	11	11	8	8	63	64
OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES	71	77	281	293	609	618	409	332	1 370	1 320
OPÉRATION ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	21	21	183	187	44	29	-	-	248	237
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	8	9	29	31	1	-	-	-	38	40
RELATIONS INSTITUTIONNELLES & TERRITORIALES	24	25	24	25	51	50	1	2	100	102
RESSOURCES HUMAINES	71	69	99	98	116	120	4	3	290	290
SÉCURITÉ	14	14	98	92	397	411	150	166	659	683
SÛRETÉ	34	34	73	77	162	183	51	37	320	331
MANAGEMENT EXÉCUTIF	7	7	-	-	-	-	-	-	7	7
AUTRES (DÉTACHÉS, CONGÉS SANS SOLDE)	82	80	19	27	42	38	21	16	164	161
TOTAL	1 296	1 350	2 070	2 128	2 848	2 827	910	796	7 124	7 101

*Remplacera le tableau page 8.



Emploi

115. Répartition de l'effectif par sexe au 31 décembre

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
HOMMES	828	850	880	1 389	1 411	1 428	1 729	1 663	1 641	503	474	437	4 449	4 398	4 386
FEMMES	404	446	470	641	659	700	1 184	1 185	1 186	517	436	359	2 746	2 726	2 715
ENSEMBLE	1 232	1 296	1 350	2 030	2 070	2 128	2 913	2 848	2 827	1 020	910	796	7 195	7 124	7 101

115 TAUX DE FÉMINISATION EN %

	2010	2011	2012
CADRES	32,8	34,4	34,8
HAUTE MAÎTRISE	31,6	31,8	32,9
MAÎTRISE	40,6	41,6	42,0
EXÉCUTION PRINCIPALE	51,1	48,1	45,1
EXÉCUTION SIMPLE	21,4	20,0	33,3
ENSEMBLE	38,2	38,3	38,2

2 715
FEMMES SALARIÉES

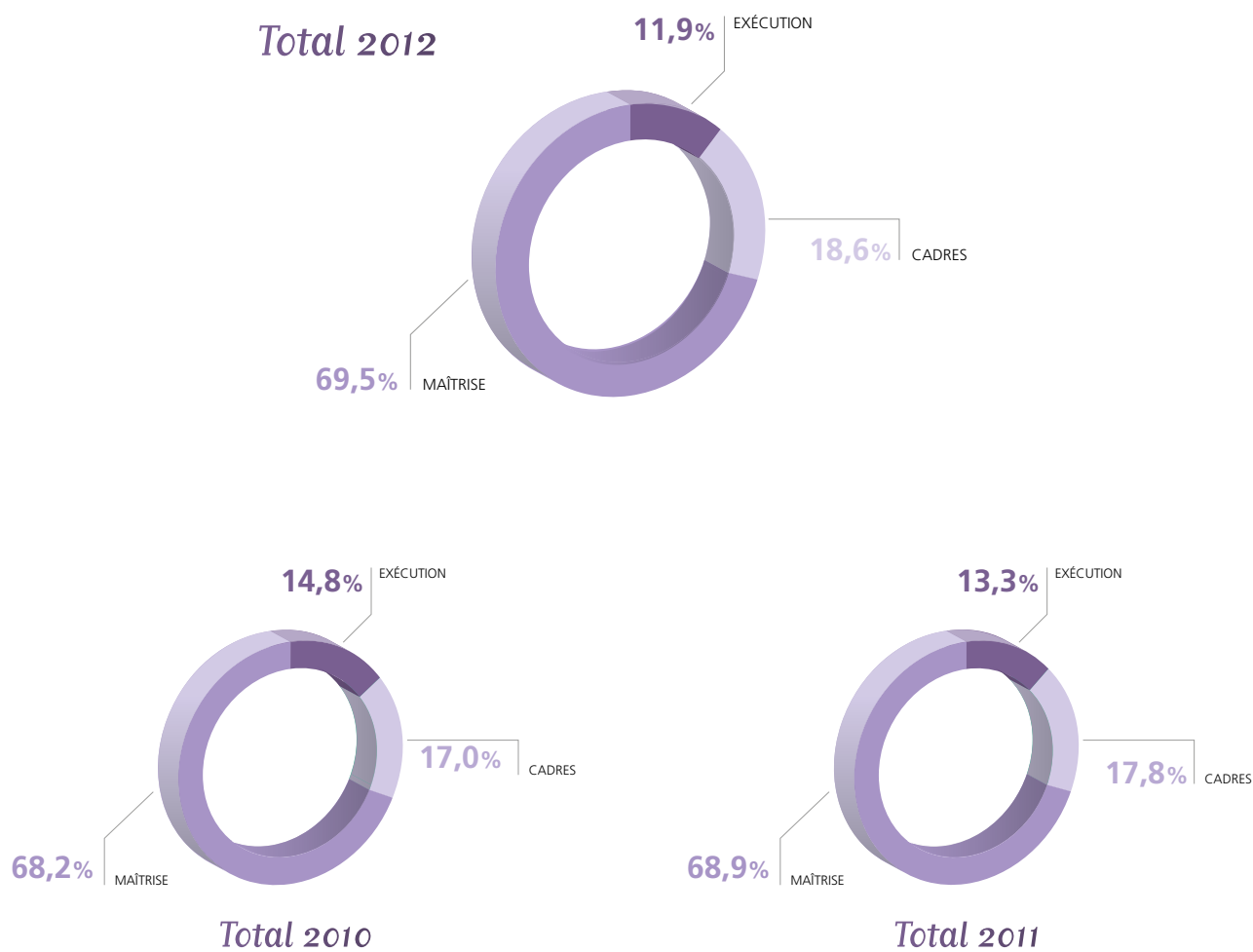
114. Effectif moyen CDI et CDD

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉC. P ^{ALE}			EXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
EFFECTIF EN CDI	1 226	1 270	1 320	2 026	2 048	2 106	2 900	2 884	2 828	1 054	938	832	17	10	3	7 223	7 150	7 089
Évolution en %	+ 1,2	+ 3,6	+ 3,9	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,8	+ 1,2	- 0,6	- 1,9	- 12,7	- 11,0	- 11,3	- 37,0	- 41,2	- 70,0	- 1,3	- 1,0	- 0,9
EFFECTIF EN CDD	1	1	3	2	1	1	0	0	0	4	7	14	0	0	0	7	9	18
Évolution en %	-	0	+ 200	0	- 50,0	0	0	0	0	- 86,2	+ 75,0	+ 100	0	0	0	- 77,4	+ 28,6	+ 100
EFFECTIF ENSEMBLE	1 227	1 271	1 323	2 028	2 049	2 107	2 900	2 884	2 828	1 058	945	846	17	10	3	7 230	7 159	7 107
Évolution en %	+ 1,2	+ 3,6	+ 4,1	+ 1,1	+ 1,0	+ 2,8	+ 1,2	- 0,6	- 1,9	- 14,5	- 10,7	- 10,5	- 37,0	- 41,2	- 70,0	- 1,6	- 1,0	- 0,7



Emploi

114 EFFECTIF MOYEN TOTAL - RÉPARTITION EN % PAR GRANDE CATÉGORIE



EFFECTIF CONTRATS PARTICULIERS

ACTIVITÉS	NOMBRE			NOMBRE DE MOIS			NOMBRE MOYEN PLEIN TEMPS PAR MOIS		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
MÉDICALES	51	48	48	587	565	549	48,9	47,1	45,8
COMMUNICATION	46	46	46	552	552	552	46	46	46
DIVERS	13	13	13	156	156	156	13	13	13
TOTAL	110	107	107	1 295	1 273	1 257	107,9	106,1	104,8



Emploi

EFFECTIF CONTRATS AIDES

CAE : Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi



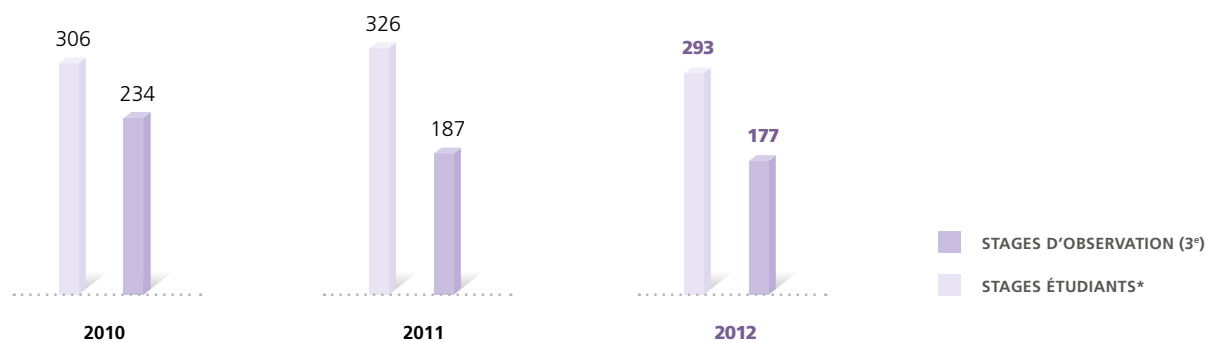
121/122/123/124. Travailleurs extérieurs

121/123/124 NOMBRE DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES

	DIRECTIONS FONCTIONNELLES			DIRECTIONS INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT			DIRECTIONS AÉROPORTUAIRES		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES	30	39	47	37	72	50	47	76	109
MOYENNE MENSUELLE PAR INTÉRIMAIRE EN JOURS	20	18	18	19	20	19	13	13	15

Nombre total d'intérimaires cumulé sur l'année : 515

122 NOMBRE DE STAGIAIRES



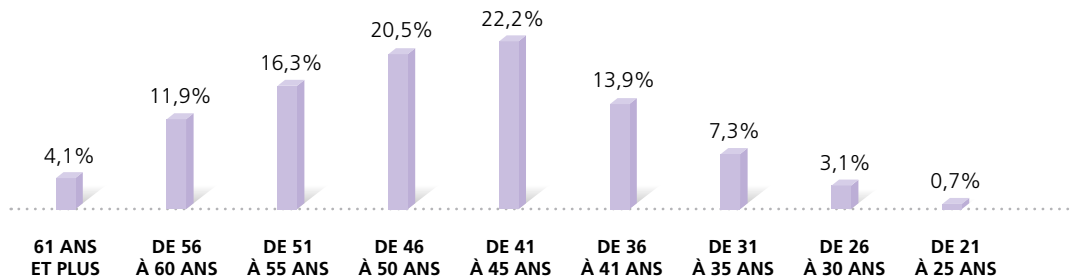
* En 2012, 282 stagiaires ont effectué 293 stages.

116/117. Répartition de l'effectif par âge et ancienneté

116/117 ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS EN 2012

CATÉGORIES	ÂGE			ANCIENNETÉ		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
CADRES	47,3	43,8	46,0	15,1	13,8	14,7
HAUTE MAÎTRISE	46,6	47,4	46,8	19,4	21,9	20,3
MAÎTRISE	45,3	46,0	45,6	17,7	20,8	19,0
EXÉCUTION	44,0	43,3	43,7	14,7	16,1	15,3
ENSEMBLE	46,0	45,6	45,8	17,4	19,2	18,1

116 ÂGE - RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



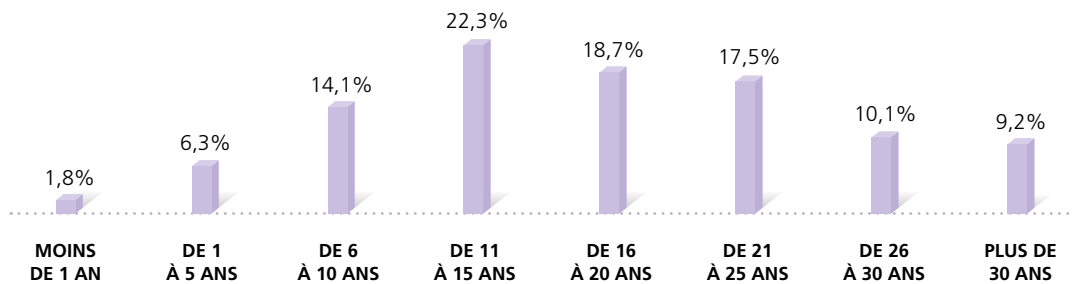
116 ÂGE - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
MOINS DE 25 ANS	0,3	0,8	0,7	0,0	0,1	0,1	0,7	0,8	0,7	1,4	1,5	2,0	0,5	0,7	0,7
DE 25 À 49 ANS	65,0	64,3	63,0	67,7	65,7	64,8	73,2	70,8	68,8	77,4	74,3	70,3	70,9	68,6	65,6
DE 50 À 60 ANS	29,5	29,5	31,0	30,1	32,0	32,5	24,9	26,9	29,0	19,8	22,6	25,1	26,4	28,3	30,0
PLUS DE 60 ANS	5,2	5,4	5,3	2,2	2,2	2,6	1,2	1,5	1,5	1,4	1,6	2,6	2,2	2,4	2,7



Emploi

117 ANCIENNETÉ - RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ EN 2012



117 ANCIENNETÉ - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN %

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
MOINS DE 6 ANS	17,5	17,1	19,4	4,8	2,8	2,6	7,4	5,4	4,7	11,8	11,5	15,8	9,0	7,5	8,1
DE 6 À 10 ANS	25,8	22,9	17,3	15,4	14,6	11,6	17,5	16,8	13,5	28,6	24,2	17,1	19,9	18,2	14,1
DE 11 À 15 ANS	21,2	22,1	25,0	19,3	20,3	21,5	19,4	19,6	21,6	21,7	24,1	23,5	20,0	20,8	22,3
DE 16 À 20 ANS	13,6	13,8	14,2	21,8	20,3	19,9	25,2	22,2	20,6	19,8	16,0	16,1	21,5	19,4	18,7
DE 21 À 25 ANS	8,8	10,6	10,8	13,1	17,0	19,8	12,1	16,5	19,5	8,1	13,3	15,1	11,3	15,2	17,5
DE 26 À 30 ANS	6,0	6,9	7,6	12,1	12,5	12,1	10,0	11,0	10,8	5,9	6,2	6,4	9,3	10,1	10,1
PLUS DE 30 ANS	7,1	6,6	5,7	13,5	12,5	12,5	8,4	8,5	9,3	4,1	4,7	5,9	9,0	8,8	9,2

(*) En 2012, 19,4 % des cadres avaient une ancienneté inférieure à 6 ans.

131/132/133. Embauches

131/132/133 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
CONTRATS CDI	39	76	61	4	4	15	15	18	19	30	33	33	88	131	128
CONTRATS CDD	4	2	8	2	2	1	0	0	0	9	12	31	15	16	40
TOTAL EMBAUCHES	43	78	69	6	6	16	15	18	19	39	45	64	103	147	168
DONT SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS	6	14	9	1	3	1	9	10	6	13	8	13	29	35	29



Emploi

133

POURCENTAGE DES EMBAUCHES DE SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS
PAR RAPPORT AU TOTAL DES EMBAUCHES

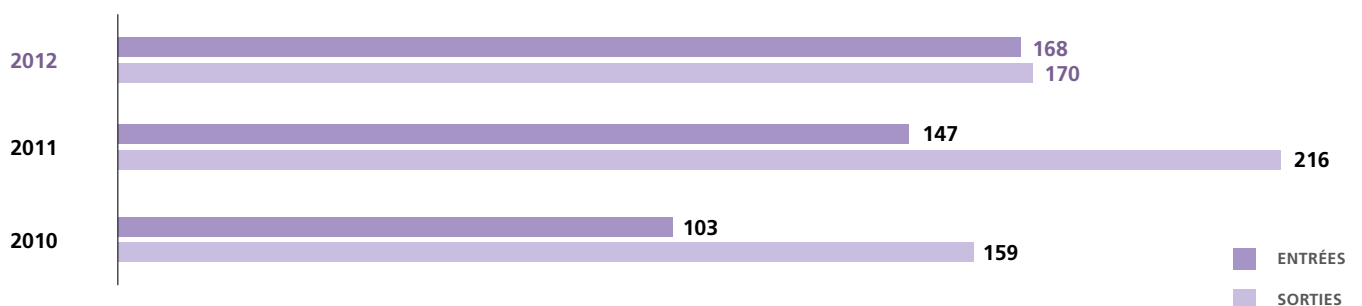


141/142/144/145/146/148/149. Départs

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
DÉMISSIONS	17	19	7	3	4	3	2	3	3	3	4	4	25	30	17
MOBILITÉS EXTÉRIEURES AU TITRE DU PLAN IMMOBILIER (2011 & 2012)	0	2	4	0	8	1	0	13	2	0	0	1	0	23	8
RUPTURES CONVENTIONNELLES	1	3	4	2	3	4	6	5	4	2	1	4	11	12	16
LICENCIEMENTS	8	9	4	6	9	4	8	17	10	13	8	13	35	43	31
DÉPARTS PÉRIODE D'ESSAI	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
PRÉ RETRAITES Y COMPRIS IMMOBILIER	2	0	0	1	0	2	7	3	1	0	0	0	10	3	3
RETRAITES Y COMPRIS IMMOBILIER	19	18	23	18	32	35	16	28	23	8	3	2	61	81	83
DÉCÈS	1	3	1	5	5	0	4	4	0	3	1	0	13	13	1
FINIS DE CONTRATS	1	2	1	2	1	1	0	0	0	1	7	9	4	10	11
TOTAL	49	57	44	37	62	50	43	73	43	30	24	33	159	216	170

141/142/144
145/146/148/149

ENSEMBLE DU PERSONNEL





Emploi

141/142/144
145/146/148/149

MOUVEMENTS DE PERSONNEL - ENTRÉES/SORTIES
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



143. Licenciements économiques

Il n'y a pas eu de licenciement économique en 2012.

161/162. Chômage

Aéroports de Paris n'a pas connu de chômage ni de chômage partiel.



Emploi

151. Promotions - Répartition par catégorie/ groupe professionnel d'accueil*

151 PROMOTIONS - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE/GROUPE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL*

	2010	2011	2012
EXÉCUTION PRINCIPALE	5	7	1
MAÎTRISE	100	103	124
HAUTE MAÎTRISE	88	153	128
HAUTE MAÎTRISE PRINCIPALE	28	85	49
CADRES	26	41	31
CADRES SUPÉRIEURS	27	23	25
CHEFS DE DÉPARTEMENT	3	6	8
DIRECTEURS	1	1	2
CADRES DIRIGEANTS	-	2	0
TOTAL	278	421	368

(*) Certains changements de groupe ou de catégorie ne donnent pas lieu à promotion

TAUX DE PROMOTION

Par rapport à l'effectif moyen total en %.



Par rapport à l'effectif moyen de la catégorie d'origine en %.

	2010	2011	2012
EXÉCUTION SIMPLE	28,6	89,9	33,3
EXÉCUTION PRINCIPALE	9,5	10,8	14,8
MAÎTRISE	2,7	4,8	4,2
HAUTE MAÎTRISE	3,2	6,9	4,1
CADRES	3,6	1,6	3,1
CADRES SUPÉRIEURS	0,8	2,7	2,0
CHEFS DE DÉPARTEMENT	1,3	3,5	2,2
ENSEMBLE	3,8	5,9	5,2



Emploi

181/183/184/185/186/187/188. Absentéisme - Nombre de jours d'absence par cause et par catégorie professionnelle

Causes	Catégories professionnelles	2010		2011		2012	
		Jours	Heures	Jours	Heures	Jours	Heures
MALADIE	Cadres	7 371	40 681	7 227	38 616	8 189	44 575
	Haute Maîtrise	22 645	123 765	23 020	127 120	22 909	130 145
	Maîtrise	47 926	258 410	43 992	226 428	46 071	241 516
	Exécution	25 359	126 629	23 701	129 798	23 178	117 450
	TOTAL	103 301	549 485	97 940	521 962	100 347	533 686
MATERNITÉ	Cadres	2 163	12 817	3 111	18 307	2 557	15 126
	Haute Maîtrise	1 747	12 356	2 169	15 052	911	6 636
	Maîtrise	3 594	22 489	4 305	25 949	2 471	16 678
	Exécution	4 277	23 191	2 553	14 058	2 706	14 506
	TOTAL	11 781	70 853	12 138	73 366	8 645	52 946
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET	Cadres	711	3 831	147	765	349	1 939
	Haute Maîtrise	3 307	18 462	1 384	8 205	1 571	9 757
	Maîtrise	5 309	30 191	3 263	17 740	4 730	26 204
	Exécution	4 059	21 829	3 708	20 054	3 422	15 983
	TOTAL	13 386	74 313	8 502	46 764	10 072	53 883
CONGÉS AUTORISÉS*	Cadres	918	5 875	1 047	6 166	951	5 754
	Haute Maîtrise	2 287	16 490	2 385	16 193	2 092	17 117
	Maîtrise	3 499	28 791	3 248	25 829	3 333	26 932
	Exécution	1 624	11 279	1 269	10 392	1 043	8 336
	TOTAL	8 328	62 435	7 949	58 580	7 419	58 139
AUTRES ABSENCES	Cadres	212	1 273	289	1 835	364	2 205
	Haute Maîtrise	589	1 961	618	1 829	423	2 568
	Maîtrise	1 900	7 361	1 512	4 515	1 723	5 209
	Exécution	1 061	6 178	740	6 819	774	4 919
	TOTAL	3 762	16 773	3 159	14 999	3 284	14 901
ENSEMBLE	Cadres	11 375	64 477	11 821	65 689	12 410	69 599
	Haute Maîtrise	30 575	173 034	29 576	168 399	27 906	166 223
	Maîtrise	62 228	347 243	56 320	300 462	58 328	316 539
	Exécution	36 380	189 106	31 971	181 120	31 123	161 194
	TOTAL	140 558	773 859	129 688	715 671	129 767	713 555
NOMBRE MOYEN PAR SALARIÉ	Cadres	9,3	52,5	9,3	51,7	9,4	52,6
	Haute Maîtrise	15,1	85,3	14,4	82,2	13,2	78,9
	Maîtrise	21,5	119,7	19,5	104,2	20,6	111,9
	Exécution	33,8	175,9	33,5	189,7	36,7	189,9
	TOTAL	19,4	107,0	18,1	100,0	18,3	100,4

(*) Art. 16 du Statut : décès, mariage, déménagement etc.



Emploi

181/183/184
185/186/187/188

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

En ce qui concerne la répartition des absences, il convient de préciser que :

- les repos compris dans une période d'absence ne sont pas comptabilisés,
- les congés de maladie de longue durée sont compris dans les absences pour maladie. Ils représentaient :

	2010	2011	2012
NOMBRE DE JOURS	24 316	23 710	22 801
NOMBRE D'HEURES	123 128	122 586	118 857

181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN 2012 EN %

Le calcul du taux se fait par le rapport : nombre d'heures d'absences / temps de travail dû en heures.

CAUSES	CADRES	HAUTE MAÎTRISE	MAÎTRISE	EXÉCUTION	ENSEMBLE
MALADIE	2,35	3,64	5,81	9,92	4,94
MATERNITÉ	0,80	0,19	0,40	1,23	0,49
ACCIDENTS DU TRAVAIL	0,10	0,27	0,63	1,35	0,50
CONGÉS AUTORISÉS	0,30	0,48	0,65	0,70	0,53
AUTRES ABSENCES	0,12	0,07	0,13	0,42	0,14
TOTAL	3,67	4,65	7,62	13,62	6,60

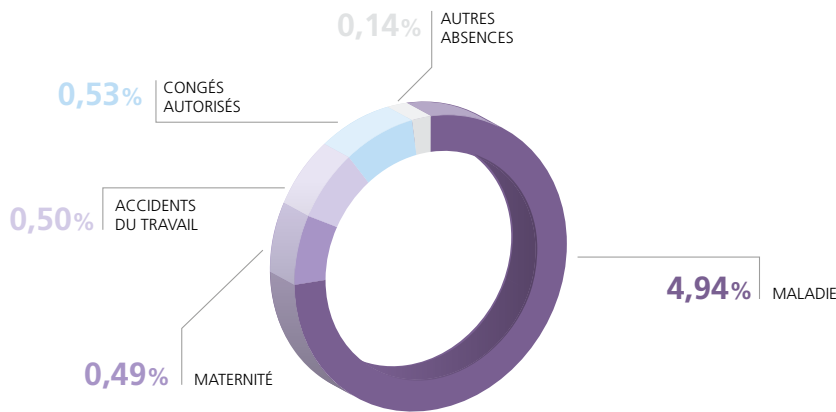
En 2012, la maladie représentait 4,94 % sur un total de 6,60 %.



Emploi

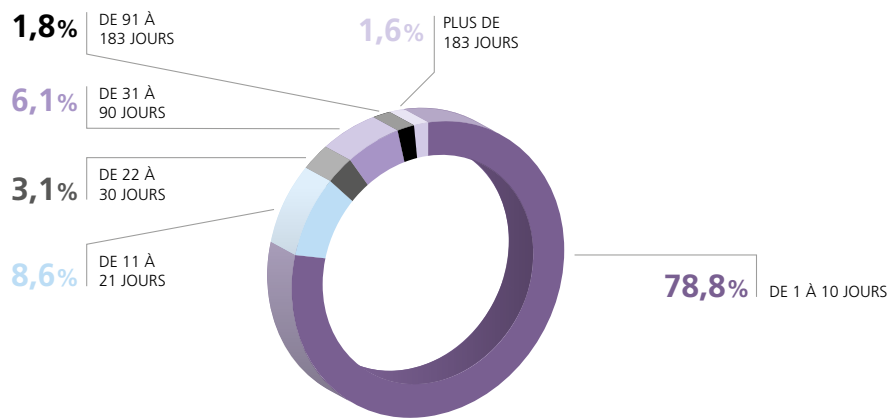
181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION PAR CAUSE EN 2012

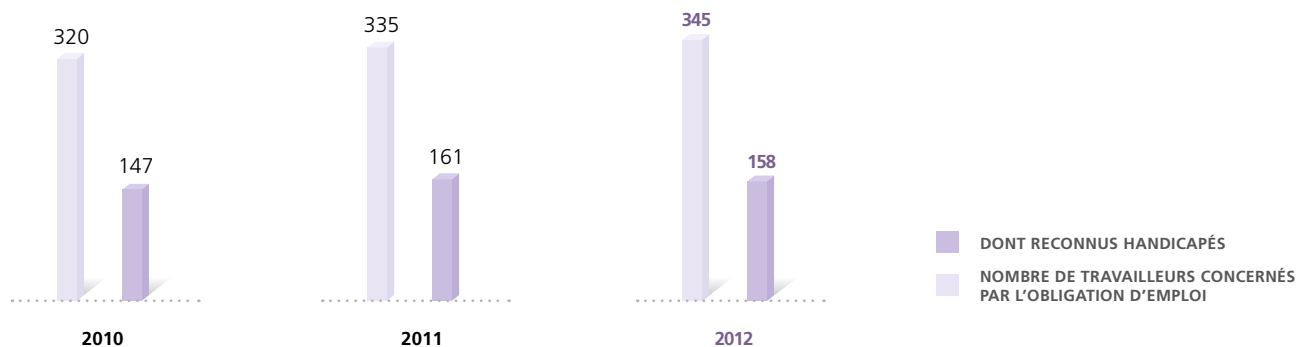


181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION DU NOMBRE DES ARRÊTS DE MALADIE POUR 2012, SELON LA DURÉE DE L'ABSENCE



171/172. Nombre de travailleurs concernés par l'obligation d'emploi



En outre, en 2012, 17 travailleurs reconnus handicapés ont bénéficié de contrats aidés, 4 de formation en alternance et 8 de stages.

Rémunération et charges accessoires

L'accord salarial pour 2012 comportait une augmentation générale de 0,7 % au 1^{er} janvier 2012, l'intégration dans le traitement de base de la moitié de la prime d'assiduité (non cadres) ou de la gratification fixe (cadres), ainsi que des mesures indiciaires pour les premiers échelons.

Le montant moyen brut, par salarié, au titre de la participation est de 2400 € et de 1170 € au titre de l'intéressement.

Le montant des frais de personnel s'élevait à 546 millions d'euros.

SALAIRE NET MOYEN

3 586 €
EN AUGMENTATION
DE 4,3%



Rémunération et charges accessoires

231. Mode de calcul des rémunérations

Tout le personnel titulaire d'Aéroports de Paris est payé au mois sur la base de l'horaire légal (35 heures hebdomadaires depuis le 1^{er} janvier 2000).

La rémunération annuelle est celle versée aux salariés présents à plein-temps les douze mois de l'année considérée. Des rémunérations versées au titre de l'année précédente peuvent être prises en compte. Il n'y a pas, à Aéroports de Paris, de personnel dont la rémunération dépende du rendement.

- Augmentation des salaires en 2012

Depuis le début de l'année 2012, l'augmentation de la valeur de référence exprimée par rapport à la valeur atteinte au 31 décembre 2011 a été de + 0,7 % au 1^{er} janvier 2012. À compter du 1^{er} janvier 2012, la moitié de la part fixe de la prime d'assiduité (non cadres) ou de la gratification (cadres) a été intégrée dans le traitement de base dont les indices ont augmenté de 3,5 % ; des mesures indiciaires ont par ailleurs été prises pour les premiers échelons.

213. Grille des rémunérations au 31 décembre 2012

Les primes d'ancienneté ne sont pas intégrées dans les montants ci-dessous.

CATÉGORIES	GROUPES	ÉCHELONS	RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE (TRAITEMENT DE BASE)	MOYENNE MENSUELLE DES PRIMES IC - PFA - ASS OU GFA (*)
CADRES	V	E 2500	17 779	3 660
		E 1000	7 112	1 464
	IV	E 1470	10 454	2 152
		E 640	4 551	937
	IIIB	E 1019	7 247	1 492
		E 438	3 115	641
	IIIA	E 730	5 192	1 069
		E 315	2 240	461
HAUTE-MAÎTRISE	IIC2	265	3 442	812
		259	2 528	596
	IIC1	262	3 002	708
		256	2 035	480
MAÎTRISE	IIB	259	2 528	596
		251	1 561	368
EXÉCUTION PRINCIPALE	IB2	126 (C, P, S, E)	1 781	420
		110	1 378	325
EXÉCUTION SIMPLE	IB1	120 (C, P; S)	1 649	389
		110	1 378	325

(*) IC : indemnité complémentaire payée en juin
PFA : prime de 13^e mois payée en décembre

ASS : assiduité au taux de 6,5 % (non cadres)
GFA : gratification cadres au taux de 3,5%, hors part variable



Rémunération et charges accessoires

211. Rémunérations mensuelles moyennes nettes

La rémunération mensuelle moyenne a été calculée, comme le demande la loi sur le bilan social, à partir de "la somme des salaires nets" effectivement perçus pendant l'année par le salarié (au sens de la déclaration annuelle des salaires). La méthode de calcul utilisée élimine de l'effectif pris en compte les salariés embauchés ou ayant quitté l'entreprise en cours d'année ainsi que les salariés à temps partiel dont la rémunération annuelle n'est pas, de ce fait, significative.

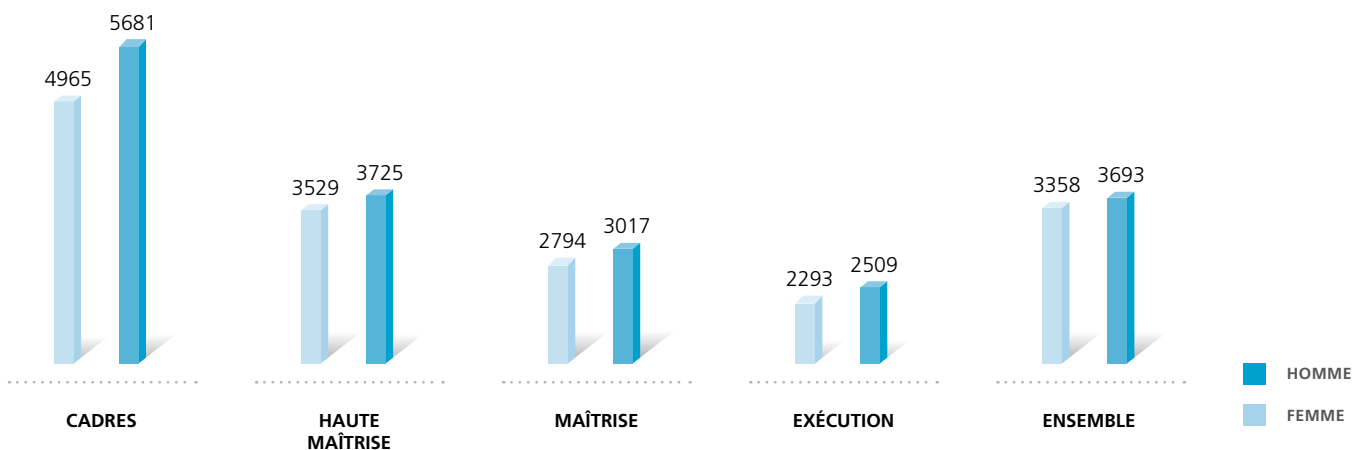
211

NIVEAU MENSUEL MOYEN DES SALAIRES NETS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR SEXE EN €

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
HOMMES	5 187	5 495	5 681	3 505	3 614	3 725	2 790	2 904	3 017	2 376	2 453	2 509	3 375	3 540	3 693
FEMMES	4 531	4 818	4 965	3 334	3 487	3 529	2 595	2 701	2 794	2 172	2 211	2 293	3 046	3 215	3 358
ENSEMBLE	4 985	5 285	5 449	3 457	3 578	3 668	2 726	2 837	2 942	2 299	2 366	2 434	3 271	3 438	3 586

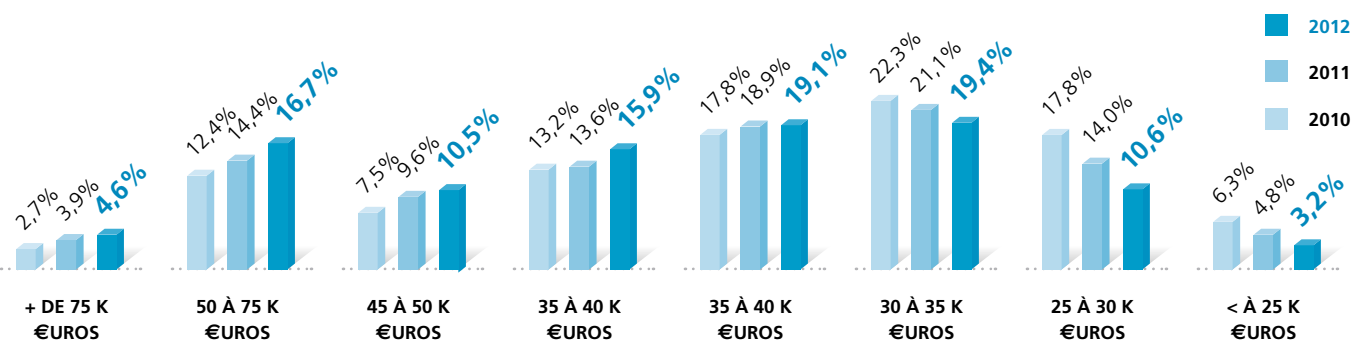
211

RÉPARTITION PAR SEXE EN 2012



211

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE NETTE





Rémunération et charges accessoires

212. Répartition des primes à périodicité non mensuelle* par catégorie professionnelle et par sexe en 2012

Le pourcentage des primes à caractère non mensuel par rapport à la somme des salaires versés se répartit comme ci-dessous :

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
CADRES	19,2	19,1	19,2
HAUTE MAÎTRISE	11,6	12,3	11,8
MAÎTRISE	10,8	12,0	11,2
EXÉCUTION	10,8	11,7	11,1
ENSEMBLE	13,5	13,9	13,6

(*) Indemnité complémentaire, 13^e mois, gratification cadres.

221. Rapport entre le total des 10% des salaires annuels nets les plus élevés et le total des 10% des salaires nets les moins élevés

RATIO 2010 = 3,01	RATIO 2011 = 3,13	RATIO 2012 = 3,14
-------------------	-------------------	--------------------------

Hors mandataires sociaux.

222. Montant brut global en € des dix rémunérations les plus élevées

2010	2011	2012
2 212 990	2 217 104	2 435 573

Hors mandataires sociaux.



Rémunération et charges accessoires

261/262. Intéressement

	2010*	2011	2012
MONTANT GLOBAL DE L'INTÉRESSEMENT EN €	9 163 928	14 051 982	7 760 610
MONTANT MOYEN BRUT DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	1 366	2 113	1 170

(*) Y compris versement d'un supplément d'intéressement de 3,5 M€.

261/262 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE (PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE EN 2010)

	2010	2011	2012
MONTANT GLOBAL DE L'ABONDEMENT EN €	3 484 206	4 942 007	5 298 346
MONTANT MAXIMUM DE L'ABONDEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	1400	1 540	1 400

261/262 PLAN D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF GROUPE (PERCO EN 2010)

	2010	2011	2012
MONTANT GLOBAL DE L'ABONDEMENT EN €	711 236	1 137 692	1 494 122
MONTANT MAXIMUM DE L'ABONDEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	600	660	720

261/262. Participation

	2010	2011	2012
RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION EN €	10 587 926	15 033 639	15 914 678
MONTANT MOYEN BRUT DE LA PARTICIPATION PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	1 578	2 261	2 400

263. Actionnariat salarié

Part du capital après l'offre réservée aux salariés et anciens salariés (août 2006) : 2,4 %.

Part du capital au 31 décembre 2012 : 1,7 %

Proportion de salariés d'Aéroports de Paris SA actionnaires au 31 décembre 2012 : 79 %.



Rémunération et charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise

Les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnel sont précisés par le Statut du Personnel.

INDEMNISATION DES JOURS FÉRIÉS	Art. 14
CONGÉS ANNUELS PAYÉS	Art. 15
CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	Art. 16
PRIME D'ANCIENNETÉ	Art. 22
SUPPLÉMENT FAMILIAL	Art. 24
INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	Art. 32
PRÉAVIS ET INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT	Art. 34
INDEMNISATION DE LA MALADIE	Art. 37-38
CONGÉ DE MATERNITÉ	Art. 39
PRÉVOYANCE	Art. 41

242. Versements effectués à des entreprises (personnel extérieur)

	2010	2011	2012
VERSEMENTS EN €	10 083 018	11 681 724	12 797 106

Les versements effectués à des entreprises (personnel extérieur) comprennent l'ensemble du compte 621.

251. Charge salariale globale

	2010	2011	2012
FRAIS DE PERSONNEL EN €	499 969 009	512 393 029	546 394 446
CHIFFRE D'AFFAIRES EN €	2 385 118 423	2 472 905 000	2 606 799 000
RATIO	= 0,210	= 0,207	= 0,210

Les frais de personnel comprennent l'ensemble du compte 64, hors frais de transport et indemnités kilométriques, et hors Intéressement.

Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

En 2012, 141 accidents du travail avec arrêt se sont produits.

Les indicateurs de fréquence et de gravité des accidents du travail sont plus élevés en 2012 qu'en 2011, où une amélioration notable avait été observée, mais restent inférieurs à ceux des années précédentes.

Depuis 2006, 8 CHSCT et 1 CHSCT de coordination sont en place. L'accord du 9 août 2012 a créé un CHSCT transversal qui se substituera à partir de 2013 au CHSCT de coordination dans des missions élargies.

Le montant des dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail était de 11,6 millions d'euros en 2012.

TAUX DE FRÉQUENCE DES
ACCIDENTS DE TRAVAIL

13,66



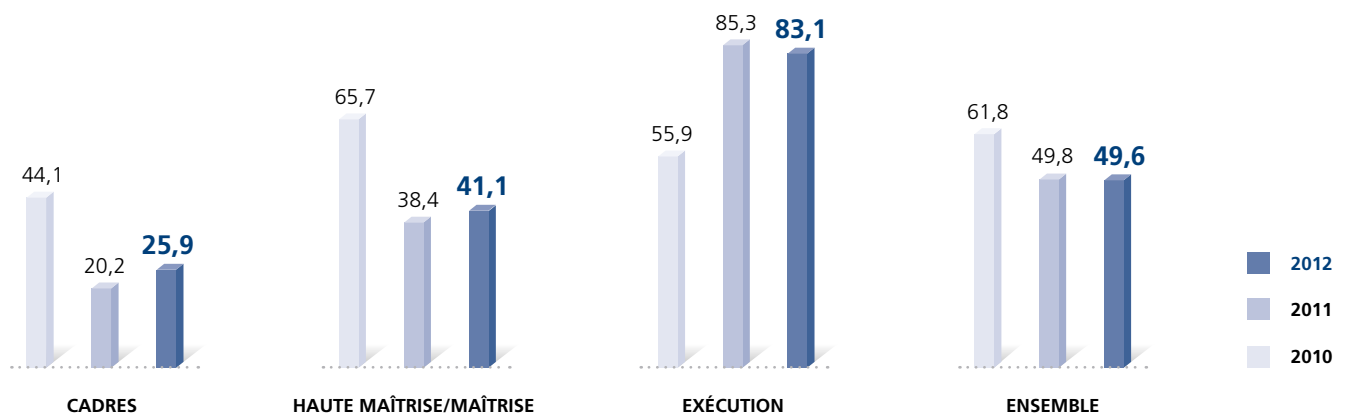
Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

311. Nombre d'accidents de travail avec arrêt et de journées perdues par catégorie professionnelle

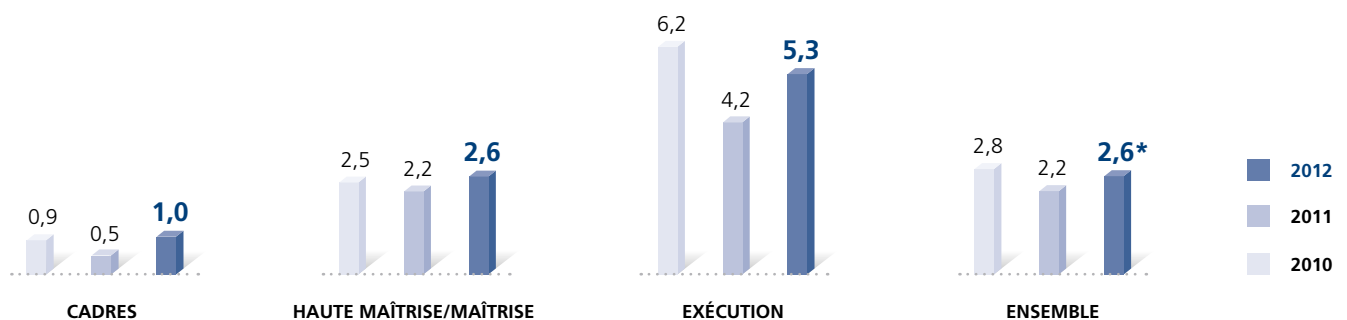
	CADRES			HAUTE MAÎTRISE ET MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT	5	5	8	92	75	96	54	34	37	151	114	141
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES*	231	54	148	6 578	3 189	4 545	3 572	2 840	3 034	10 381	6 083	7 727

(*) y compris les journées perdues au titre d'accidents de travail survenus les années précédentes.

311 NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT



311 TAUX D'ACCIDENT AVEC ARRÊT EN % DE L'EFFECTIF



(*) En 2012, on dénombre 2,6 accidents avec arrêts pour 100 salariés de la catégorie exécution.



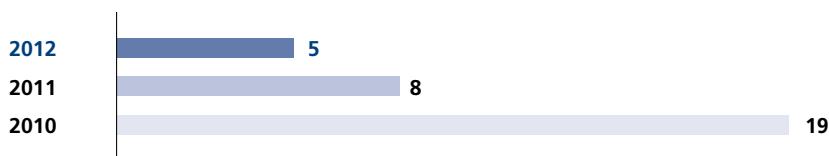
Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

311/312. Évolution du taux de fréquence (Tf) et du taux de gravité (Tg)

TAUX		2010	2011	2012
Tf	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}^* \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	14,60	11,06	13,66
Tg	$\frac{\text{Nombre de journées perdues}^* \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	1,00	0,59	0,75

(*) Hors accidents de trajet.

313. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise



314. Nombre d'accidents mortels



315. Nombre d'accidents de trajet avec arrêt et de journées perdues

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE ET MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT	6	1	5	29	34	34	13	6	5	48	41	44
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES*	254	67	189	1 366	998	795	174	570	456	1 794	1 635	1440

(*) y compris les journées perdues au titre d'accidents de trajet survenus les années précédentes.



Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

321/322/323/324/325/326/327. Répartition des accidents de travail par motif

CAUSES	CODE	ACCIDENTS DE TRAVAIL EN %		
		2010	2011	2012
EXISTENCE DE RISQUES GRAVES	32 à 40	0,7	-	1,9
CHUTES AVEC DÉNIVELLATION	02	23,2	20,6	17,2*
OCCASIONNÉS PAR DES MACHINES	09 à 31	2,6	2,2	1,5
CIRCULATION MANUTENTION STOCKAGE	01-03-04-06-07	49,0	55,8	50,0
OCCASIONNÉS PAR DES OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL	05	3,3	1,3	1,1
ACTIVITÉ CIRCULATION SUR VOIE PUBLIQUE DU TRAVAILLEUR	08	2,7	5,6	6,3
AUTRE CAS (**)		18,5	14,6	22,0
TOTAL		100	100	100

(*) En 2012, 17,2% des accidents du travail sont dus à des chutes avec dénivellation.

(**) Accidents non traités dans la nomenclature, ou déclaration non classée faute de données suffisantes.

331/332. Maladies professionnelles

	2010	2011	2012
MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES	8	7	7
CAUSES	TMS = 2 + rechute = 1 Amiante = 1 Risques psychosociaux = 1 Surdité = 1 Asthme = 1	TMS = 4 Amiante = 1 Risques psychosociaux = 1 Surdité = 1	TMS = 3 Amiante = 1 Surdité = 3
AFFECTIONS PATHOLOGIQUES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL	0	0	0
CAUSES	-	-	-
DÉCLARATION DE PROCÉDÉS DE TRAVAIL SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES MALADIES PROFESSIONNELLES	0	0	0
CAUSES	-	-	-

Il n'y a pas eu, au cours des trois années considérées, de modification de l'organisation du travail, au sens du bilan social (441).



Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

461/462. Surveillance médicale - Santé au travail

	2010	2011	2012
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'EXAMENS SYSTÉMATIQUES *	5 725	6 030	5 745
PERSONNEL ASSUJETTI À UNE SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE	4 270	4 170	4 086
NOMBRE D'EXAMENS COMPLÉMENTAIRES	1 905	1 630	1 932

(*) En 2012, ce nombre comprend :

- Visites annuelles = 3 052
- Visites d'embauche = 363
- Visites de reprise = 907
- Visites à la demande du salarié ou de l'employeur = 1 423

Le service de Santé au travail consacre, réglementairement, un tiers de son temps à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail (462).

471/472. Nombre de salariés inaptes définitivement à tenir leur emploi

	2010	2011	2012
INVALIDITÉS 2 ^E CATÉGORIE	21	22	17
RECLASSEMENTS SUR UN AUTRE EMPLOI	19	19	16
TOTAL	40	41	33



Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

431/432/433/434. Surveillance médicale - Conditions physiques de travail (exposition au bruit)

	2010	2011	2012
NOMBRE DE PERSONNES EXPOSÉES DE FAÇON HABITUELLE ET RÉGULIÈRE À PLUS DE 86 DB	2 228	1 682	1 640
NOMBRE D'AUDIOGRAMMES EFFECTUÉS PAR LA MÉDECINE DU TRAVAIL	1 011	1 443	1 090
NOMBRE DE JOURNÉES MOYENNES (VACATIONS) DE MESURES DE BRUIT RÉALISÉES SUR LES SALARIÉS À LEUR POSTE DE TRAVAIL	NC	NC	NC
NOMBRE DE PERSONNES SUR LESQUELLES ONT ÉTÉ ÉTABLIES DES MESURES DE BRUIT	NC	NC	NC

Il n'y a pas eu, au cours des trois années considérées, de modification de l'organisation du travail, au sens du bilan social (441).

435. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures en 2012

	NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS	NOMBRE D'ANALYSES
EAU POTABLE (COMPTEURS ET POINTS DE DISTRIBUTION)	548	9 564
EAU POTABLE AVITAILLEMENT	332	5 976
EAU CHAUDE SANITAIRE EN BÂTIMENTS	375	375
TOURS AÉRO-RÉFRIGÉRANTES EN CENTRALE	42	50
EAUX PLUVIALES	723	6 839
EAUX USÉES	147	1 808
EAUX DE NAPPES SOUTERRAINES	298	6 922
PRÉLÈVEMENTS ATMOSPHÉRIQUES AMIANTE	20	20



Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

341/342. Nombre de C.H.S.C.T. - Nombre de réunions

	2010	2011	2012
NOMBRE DE RÉUNIONS	73	67	56
DONT RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES	27	24	16
DONT RÉUNIONS COMPLÉMENTAIRES	11	11	4

En 2006 (accord du 31 mai 2006), ont été mis en place huit CHSCT et un CHSCT de coordination, dans le cadre de la décentralisation de cette instance au sein de l'entreprise. En 2012, création d'un CHSCT transversal (accord du 9 août 2012) pour une mise en place en 2013.

352. Dépenses de sécurité et amélioration des conditions de travail

Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens du Code du Travail :

	2010	2011	2012
SOMME DES DÉPENSES EN €	7 818 130	10 624 100	11 625 964
DONT MISE EN CONFORMITÉ	1 398 180	2 997 000	2 905 620

317. Taux et montants des cotisations accidents de travail

	TAUX SELON TERRAIN		
	2010	2011	2012
SIÈGE	1,07	1,12	1,11
PARIS - ORLY	1,24	1,40	1,40
PARIS - CHARLES DE GAULLE	1,62	1,60	1,74
PARIS - LE BOURGET	4,21	2,52	1,74
PERSAN-BEAUMONT	1,02	-	-
TOUSSUS-LE-NOBLE	1,02	1,06	1,07
CHAVENAY	1,99	2,57	2,45
ISSY LES MOULINEAUX	1,02	1,06	1,05
PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN	1,44	1,10	1,28
MEAUX	1,02	1,06	1,05
LOGNES	1,02	1,78	1,74
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL EN M D'€	4,77	5,02	4,81



Conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

351. Effectif formé à la sécurité (nombre d'actions stagiaires)

NATURE DE LA FORMATION	2010	2011	2012
PLAN DE PRÉVENTION EU/EE	35	84	41
COORDINATION SPS	14	12	-
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS / CONTRÔLE DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES	70	54	30
ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	17	14
GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL /POSTES ET POSTURES	218	184	55
PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER	52	67	91
ERGONOMIE	18	-	-
PRÉVENTION GESTION DU STRESS ET CHOC PSYCHOLOGIQUE	277	51	179
PRÉVENIR ET GÉRER LES SITUATIONS D'AGRESSION EN MILIEU PROFESSIONNEL	77	54	46
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX ALCOOLISATIONS EN MILIEU DU TRAVAIL	-	-	120
CONDUITE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS DE PERSONNEL (PEMP)	29	77	67
CONDUITE DE GRUES MOBILES + RECYCLAGE	10	7	6
CONDUITE DE VÉHICULES TOUS TERRAINS / CONDUITE HORS CHEMINS	12	-	-
CONDUITE ENGIN DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	119	136	152
TRAVAIL EN HAUTEUR	76	99	107
CONDUITE ENGIN DÉNEIGEMENT	267	1 450	1 244
HABILITATION CONDUITE BATEAU SUR BASSIN DE RÉTENTION	116	7	-
PERMIS C, B C ET EB POIDS LOURD ET SUPER LOURD	5	50	8
PERMIS M (AIRES DE MANŒUVRE) / PERMIS P (PISTE)	145	270	221
FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE CONDUCTEURS ROUTIERS FIMO	1	6	5
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE CONDUCTEURS ROUTIERS + PERFECTIONNEMENT CONDUITE POIDS LOURDS	38	32	20
CONDUITE DE VÉHICULE TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES LICENCE ADR PRÉPARATION + RECYCLAGE	14	8	5
RÉGLEMENTATION TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DANGEREUSES INITIALE ET RECYCLAGE	14	5	33
PERMIS DE CHASSER/EFFICACITÉ DU TIR	23	22	17
HABILITATIONS ÉLECTRIQUES PRÉPARATION + RECYCLAGE	548	440	794
HABILITATIONS MÉCANIQUES ET THERMIQUES PRÉPARATION + RECYCLAGE	100	85	86
SIGNALISATION ET BALISAGE ROUTIER	63	72	44
ATMOSPHÈRES EXPLOSIBLES	-	8	5
RISQUES CHIMIQUES	20	39	11
RISQUES RADIOLOGIQUES ET IONISANTS	31	40	22
GESTION DU RISQUE AMIANTE	84	27	144
FLUIDES FRIGORIGÈNES	38	9	4
SSIAP 1 BASE + RECYCLAGE	40	27	47
SSIAP 2 BASE + RECYCLAGE	42	35	32
SSIAP 3 BASE + RECYCLAGE	5	13	-
MANIPULATION DES EXTINCTEURS /SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ INCENDIE	292	120	102
PERMIS FEU	174	188	213
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL INITIALE ET RECYCLAGE	539	439	326
PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE INITIALE ET RECYCLAGE	235	195	193
MONITEURS DE SECOURISME + RECYCLAGE	22	12	15
PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX EMPLOIS ACTIVITÉ DE CLASSE 1 ET 2	10	42	1
FORMATION DES MEMBRES ET PRÉSIDENTS DES CHSCT	6	113	4
AUTRES FORMATIONS DOMAINE HSCT	148	60	9
TOTAL	4 082	4 780	4 513

Autres conditions de travail

La durée du travail résulte de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2007), complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et l'avenant du 6 novembre 2008 :

- *1 569 heures par an pour les personnels non-cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu,*
- *1 501 heures par an pour les personnels non-cadres en horaire continu,*
- *204 jours par an pour les personnels cadres.*

10,1 % des salariés travaillent à temps partiel. 42,4 % des salariés de Paris - Charles de Gaulle, 26,6 % de Paris - Orly, 33,3 % de Paris - Le Bourget occupent des emplois à horaires alternants ou de nuit.

SALARIÉS EN HORAIRES
ALTERNANTS OU DE NUIT

33,7%



Autres conditions de travail

411. Durée du travail

La durée du travail résulte de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- 1 569 heures par an pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu (1 576 - 14 + 7),
- 1 501 heures par an pour les personnels non cadres en horaire continu (1 508 - 14 + 7),
- 204 jours par an pour les personnels cadres (203 + 1).

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006), ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008) et ceux des standards téléphoniques (accord du 24 juillet 2001).

416. Nombre moyen de jours de congés annuels

La durée du congé annuel est de 27 jours ouvrés pour le personnel administratif et d'atelier et de 30 jours ouvrables pour le personnel en service continu ou semi-continu.

Ce chiffre ne prend pas en compte un certain nombre de congés supplémentaires (bonification pour jours pris hors période et congés spéciaux).

417. Nombre de jours fériés

	2010	2011	2012
NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS (HORS SAMEDI ET DIMANCHE)	7	7	8

S'y ajoute une journée spéciale pour la fête de l'arbre de Noël organisée par le Comité d'Entreprise.

411. Repos compensateur

Le schéma ci-dessous indique le nombre de jours de repos compensateurs pris au titre des heures supplémentaires :





Autres conditions de travail

414. Nombre de salariés à temps partiel au 31 décembre

CATÉGORIES	2010						2011						2012					
	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%
CADRES	14	1,7	45	11,1	59	4,8	12	1,4	47	10,5	59	4,6	12	1,4	50	10,6*	62	4,6
HAUTE MAÎTRISE	24	1,7	91	14,2	115	5,7	22	1,6	111	16,8	133	6,4	36	2,5	109	15,6	145	6,8
MAÎTRISE	39	2,3	316	26,7	355	12,2	35	2,1	317	26,8	352	12,4	41	2,5	319	26,9	360	12,7
EXÉCUTION	24	4,8	200	38,7	224	22,0	20	4,2	169	38,8	189	20,8	23	5,3	128	35,7	151	19,0
TOTAL	101	2,3	652	23,7	753	10,5	89	2,0	644	23,6	733	10,3	112	2,6	606	22,3	718	10,1

(*) 10,6 % des femmes cadres, en 2012, travaillent à temps partiel.

415. Nombre de salariés bénéficiant de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs

Environ 65 % du personnel (salariés travaillant en horaire administratif et d'atelier) bénéficient tout au long de l'année de 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire.

415 TYPES D'HORAIRES DE TRAVAIL EN 2012

	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Administratif et atelier	Alternants ou nuit	Administratif et atelier	Alternants ou nuit	
SIÈGE	132	-	194	-	326
PARIS - ORLY	1 271	494	894	291	2 950
PARIS - CHARLES DE GAULLE	1 386	960	713	584	3 643
PARIS - LE BOURGET	63	45	33	3	144
AUTRES TERRAINS	16	19	3	0	38
TOTAL	2 868	1 518	1 837	878	7 101

413. Horaires individualisés

Aucun salarié d'Aéroport de Paris ne bénéficie d'un système d'horaires individualisés.



Autres conditions de travail

421/422. Personnel occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit

Nombre de salariés par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

SECTEURS	2010			2011			2012		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
PARIS - ORLY	521	315	27,7	509	293	27,0	494	291	26,6*
PARIS - CHARLES DE GAULLE	966	613	42,8	943	607	42,4	960	584	42,4
PARIS - LE BOURGET	48	2	34,5	46	2	33,8	45	3	33,3
TOTAL	1 535	930	36,0	1 498	902	35,4	1 499	878	35,3

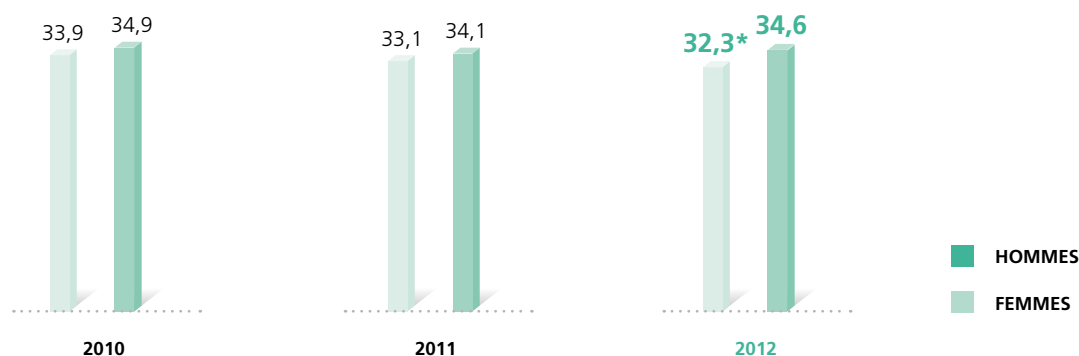
(*) En 2012, 26,6 % des salariés de Paris - Orly occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

Une différence d'horaire est à noter : Paris - Charles de Gaulle est ouvert au trafic sans interruption. Paris - Orly observe un couvre-feu de 23h30 à 6h00.

Par ailleurs, il y a proportionnellement plus d'unités en horaire administratif à Paris - Orly qu'à Paris - Charles de Gaulle.

421

POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT, PAR SEXE



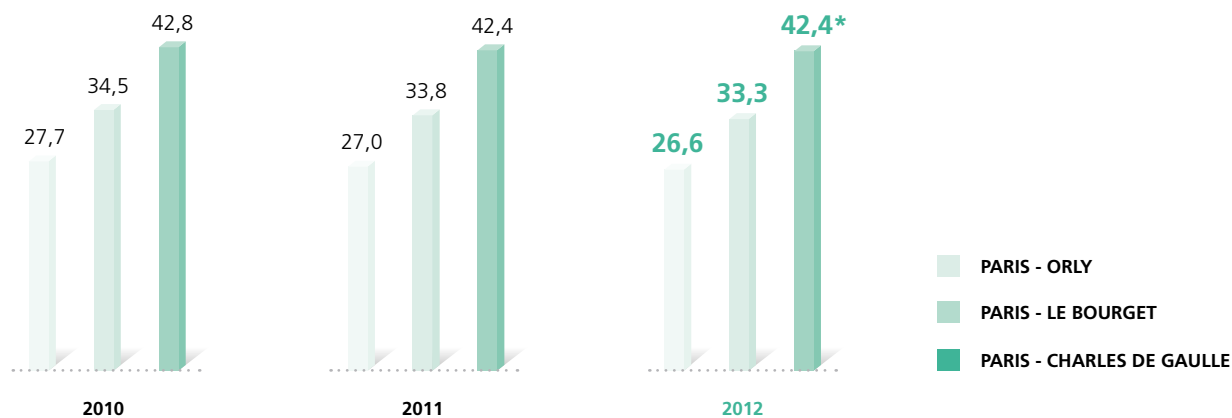
(*) En 2012, 32,3 % des femmes occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.



Autres conditions de travail

421

POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI À HORAIRE ALTERNANTS OU DE NUIT, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



(*) En 2012, 42,4 % des salariés de Paris - Charles de Gaulle occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

421

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT

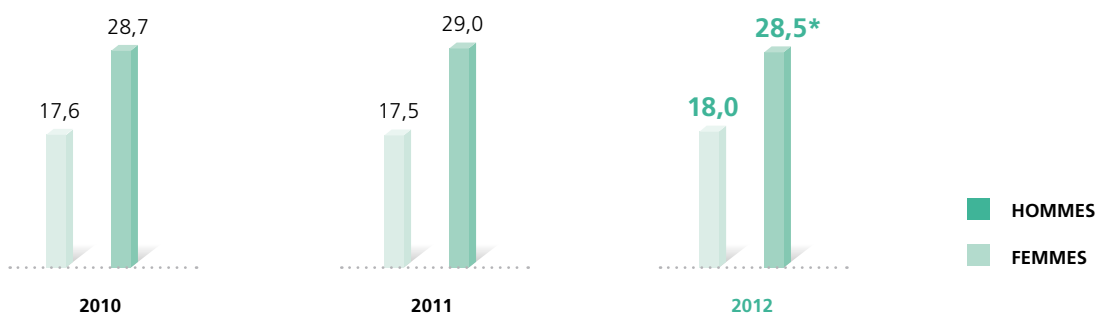
Nombre de salariés travaillant de nuit par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

SECTEURS	2010			2011			2012		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
PARIS - ORLY	395	120	17,1	396	125	17,5	382	126	17,2*
PARIS - CHARLES DE GAULLE	832	360	32,3	833	349	32,3	823	359	32,4
PARIS - LE BOURGET	48	2	34,5	6	2	33,8	45	3	33,3
TOTAL	1 275	482	25,7	1 275	476	25,8	1 250	488	25,8

(*) En 2012, 17,2 % des salariés de Paris - Orly travaillent de nuit.

421

POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT, PAR SEXE

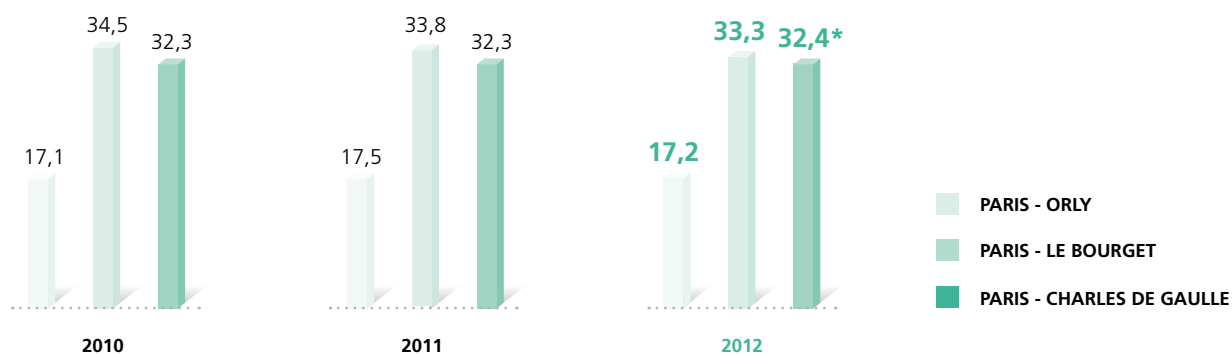


(*) En 2012, 28,5 % des hommes occupent un emploi comptant des vacances de nuit.



Autres conditions de travail

421 POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



(*) En 2012, 32,4 % des salariés de Paris - Charles de Gaulle occupent un emploi comportant des vacances de nuit.

422 549 SALARIÉS DE PLUS DE 50 ANS OCCUPENT DES EMPLOIS COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT

451/452/453. Dépenses d'amélioration des conditions de travail

	2010	2010	2012
ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉSENTÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT	ND	ND	ND
TAUX DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME PRÉSENTÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	ND	ND	ND
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS NON PRÉVUS DANS LE PROGRAMME ÉTABLI L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	ND	ND	ND

Les actions menées au titre de l'hygiène et de la sécurité, et les mises en conformité des conditions de travail ne sont pas prises en compte dans les actions pour l'amélioration des conditions de travail.

Formation

6 324 salariés ont suivi une ou plusieurs actions de formation en 2012.

La formation professionnelle permet aux salariés de s'adapter aux évolutions de l'organisation du travail, aux mutations technologiques, aux changements de culture et de pratiques managériales et contribue à développer de nouvelles compétences

Dans le cadre de la politique de formation en alternance, 77 personnes en contrat de professionnalisation et 148 en contrat d'apprentissage étaient présentes au 31 décembre 2012

Le montant des dépenses de formation était de 20,7 millions d'euros.

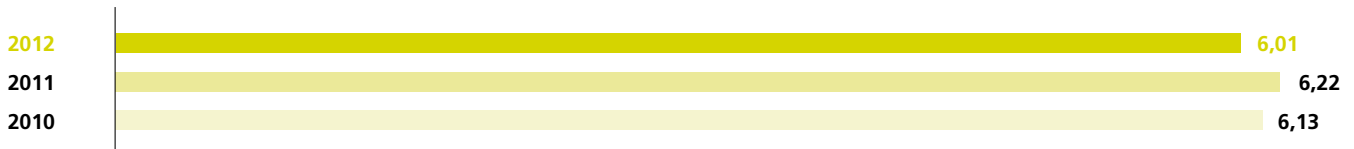
HEURES DE FORMATION

206 026



Formation

511. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation

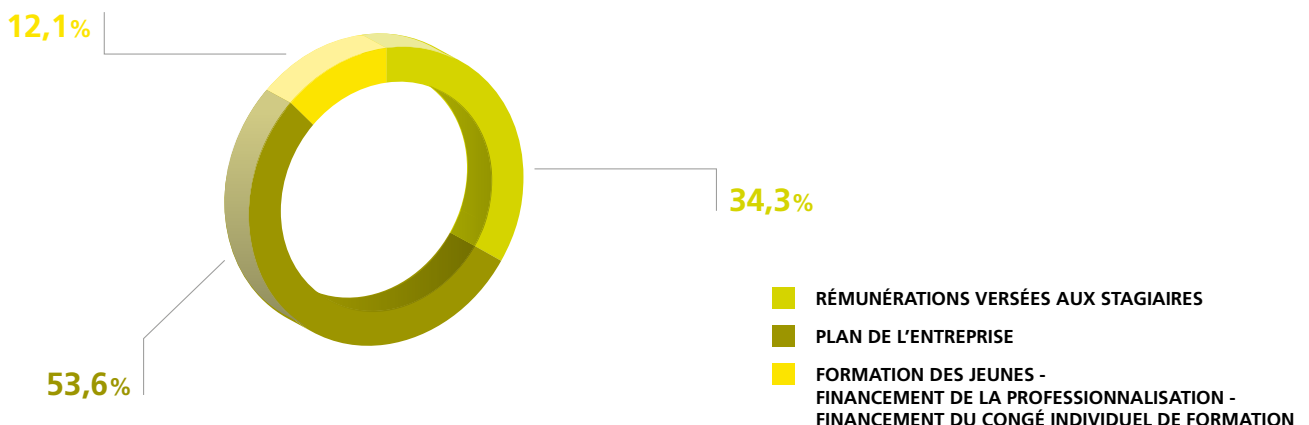


512. Montant des dépenses totales consacrées à la formation continue (en millions d'euros)

	2010	2011	2012
PLAN DE L'ENTREPRISE - FRAIS DE STAGE ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11,3	11,1	11,1
RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX STAGIAIRES	5,9	6,9	7,1
TOTAL	17,2	18,0	18,2
FORMATION DES JEUNES - FINANCEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION*	1,6	1,8	1,8
FINANCEMENT DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION*	0,6	0,7	0,7
TOTAL	19,4	20,5	20,7

* Versements auprès d'organismes agréés

513. Répartition des dépenses (en %) pour l'année 2012





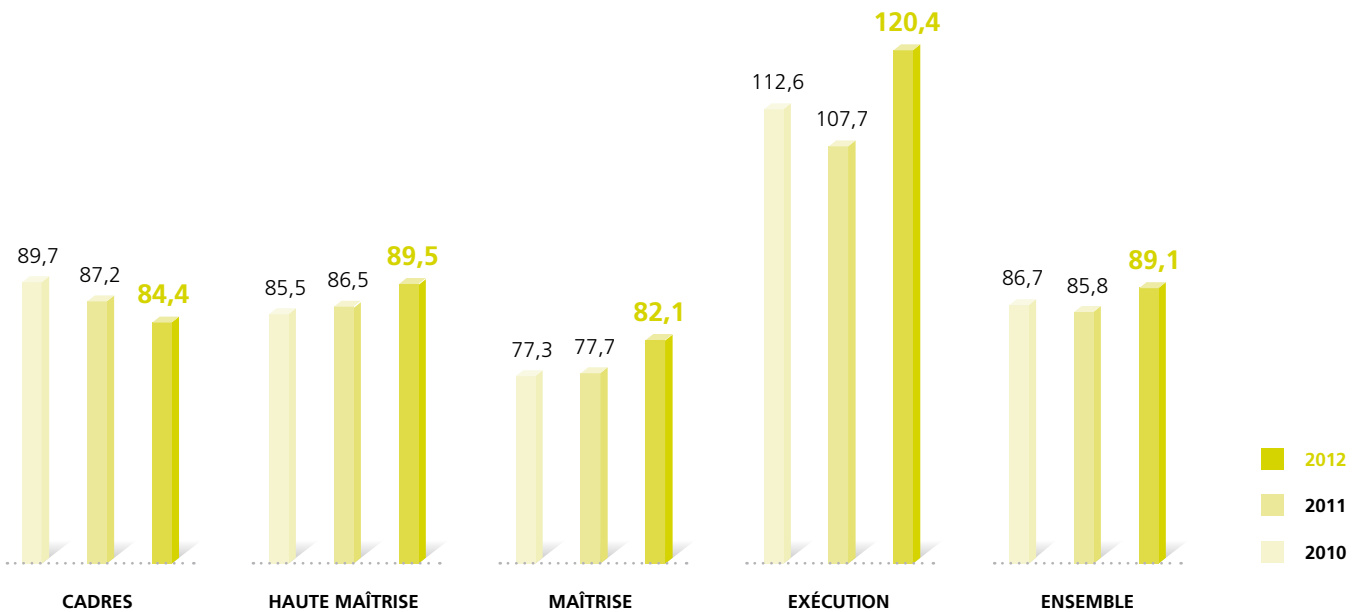
Formation

514. Nombre de stagiaires*

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
HOMMES	737	736	738	1 275	1 246	1 299	1 375	1 351	1 428	587	523	546	3 974	3 856	4 011
FEMMES	361	394	402	461	544	605	878	863	894	562	457	412	2 262	2 258	2 313
TOTAL	1 098	1 130	1 140	1 736	1 790	1 904	2 253	2 214	2 322	1 149	980	9 58	6 236	6 114	6 324

(*) Un même stagiaire peut suivre un ou plusieurs stages.

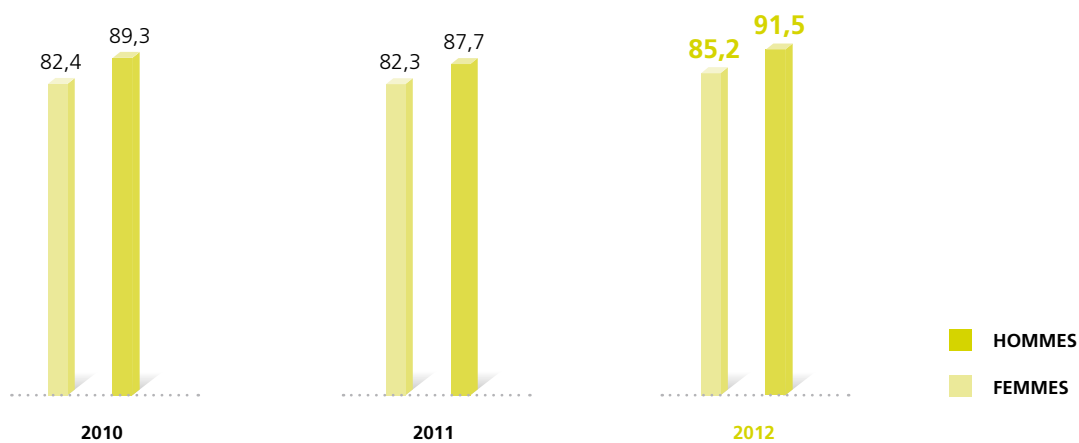
514 POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT SUIVI UN STAGE, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE





Formation

514 POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT SUIVI UN STAGE, PAR SEXE



515. Nombre de stages*

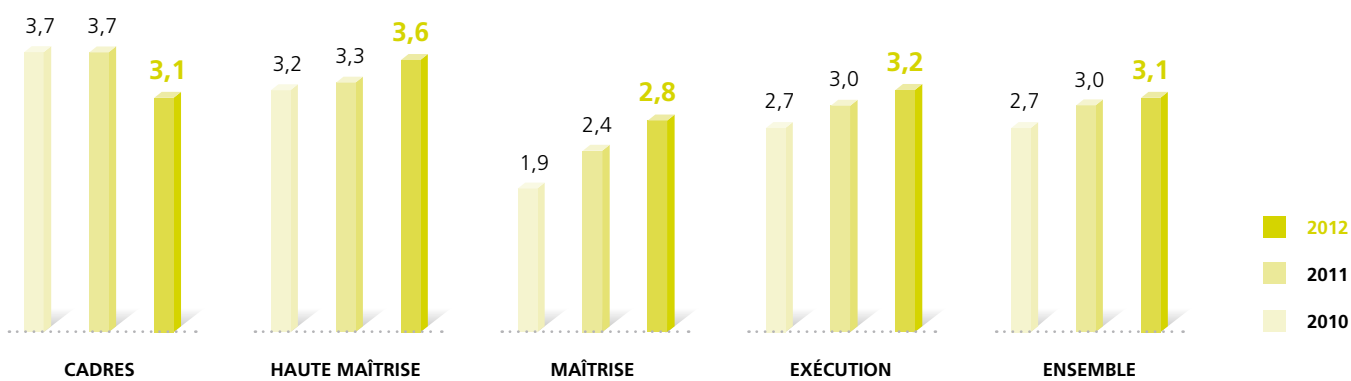
	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
HOMMES	2 771	3 033	2 561	4 695	4 611	5 358	3 162	4 528	5 214	1 397	1 568	1 553	12 025	13 740	14 686
FEMMES	1 744	1 706	1 569	1 880	2 142	2 377	2 489	2 447	2 568	1 318	1 118	995	7 431	7 413	7 509
TOTAL	4 515	4 739	4 130	6 575	6 753	7 735	5 651	6 975	7 782	2 715	2 686	2 548	19 456	21 153	22 195

*Un ou plusieurs stages ont pu être effectués par stagiaire au cours de la même année.

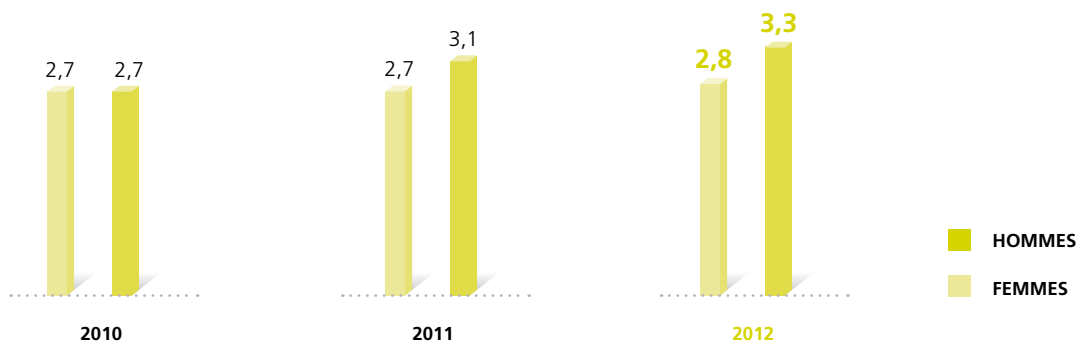


Formation

515 NOMBRE MOYEN DE STAGES, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



515 NOMBRE MOYEN DE STAGES, PAR SEXE





Formation

515/516/524. Nombre d'heures de stage pour formations rémunérées et non rémunérées

515 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE D'HEURES	36 817	37 575	37 247	67 243	72 545	73 761	54 539	74 572	67 753	32 365	30 403	27 264	190 964	215 095	206 026
PART EN %	19,2	17,5	18,1	35,2	33,7	35,8	28,6	34,7	32,9	17,0	14,1	13,2	100	100	100

516 RÉPARTITION PAR TYPE DE FORMATION

	CONGÉ FORMATION			PLAN ENTREPRISE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE D'HEURES	9 622	5 478	3 329	181 342	209 617	202 697	190 964	215 095	206 026
PART EN %	5	2,5	1,6	95	97,5	98,4	100	100	100

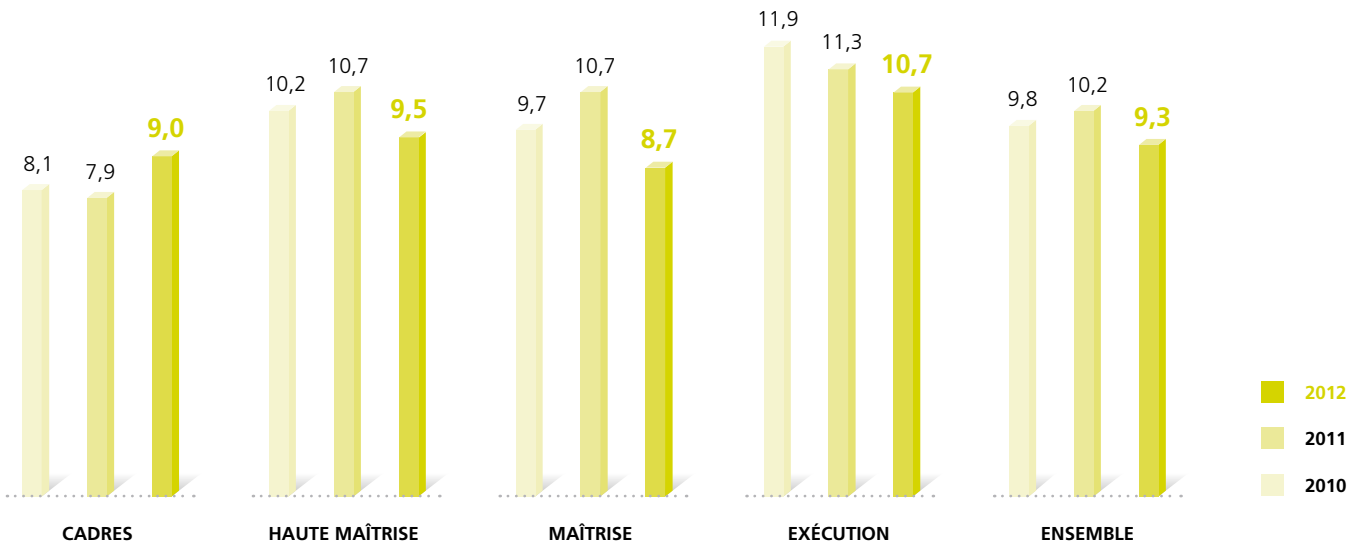
524 RÉPARTITION PAR SEXE

	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
NOMBRE D'HEURES	119 819	137 537	133 564	71 145	77 558	72 462	190 964	215 095	206 026
PART EN %	62,7	63,9	64,8	37,3	36,1	35,2	100,0	100,0	100,0

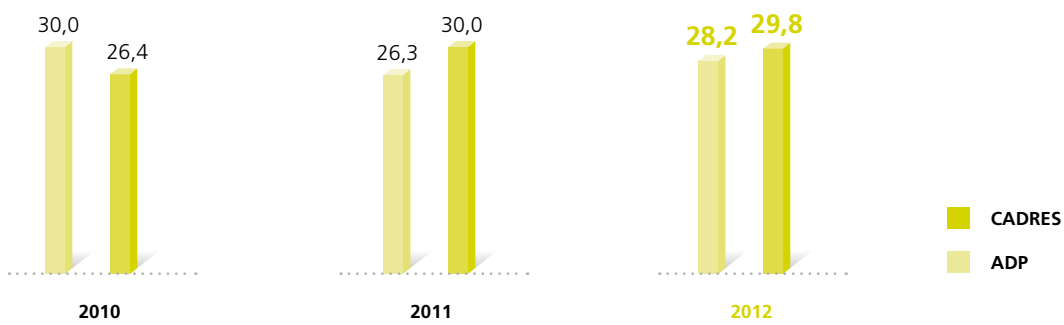


Formation

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR STAGE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ





Formation

521. Répartition des heures de congé formation par catégorie professionnelle (CIF)

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TAUX	8,4	2,4	0	16,5	17,5	13	28,4	51,5	47	46,7	28,6	40

521/522/523/525/531. Autres chiffres concernant la formation

	2010	2011	2012
SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION RÉMUNÉRÉ	22	8	11
SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION NON RÉMUNÉRÉ	0	0	1
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION REFUSÉS PAR LE FONGECIF (RAISON BUDGÉTAIRE)	11	22	18
CONGÉS BILANS DE COMPÉTENCE	18	15	12
CONTRATS D'APPRENTISSAGE AU 31 DÉCEMBRE	138	111	148
CONTRATS PARTICULIERS (QUALIFICATION ET PROFESSIONNALISATION)	26	24	77
HEURES D'ABSENCES POUR FORMATION SYNDICALE*	1 748	2 550	3 262

*Le coût de ces absences n'est pas imputé sur le budget formation.

Relations professionnelles

L'entreprise accorde une importance particulière au dialogue social et au développement des modes de consultation.

10 accords collectifs ont été négociés et signés en 2012 :

- *en matière de rémunération : accord salarial, intéressement, participation et remboursement des frais médicaux*
- *en matière de représentation du personnel : CHSCT et élections professionnelles 2013*
- *en matière d'organisation du travail : le service hivernal et le temps de travail de la filière SSLIA*

Depuis les élections professionnelles en 2011, les représentants du personnel comportent :

- *56 délégués du personnel titulaires (56 suppléants)*
 - *18 membres du Comité d'entreprise titulaires (18 suppléants).*
-

ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

10



Relations professionnelles

611/612. Élections des délégués du personnel (scrutin tous les 2 ans)

612 PARTICIPATION PAR COLLÈGE

	1 ^{ER} COLLÈGE			2 ^E COLLÈGE			TOTAL		
	2006	2009	2011	2006	2009	2011	2006	2009	2011
INSCRITS	1 893	1 499	1 247	6 099	6 114	6 161	7 992	7 613	7 408
VOTANTS	735	799	706	3 397	3373	3 961	4 132	4 172	4 667
SUFFRAGES EXPRIMÉS	709	779	673	3 239	3262	3 923	3 948	4 041	4 496
PARTICIPATION EN %	38,83	53,30	56,62	55,70	55,17	64,29	51,70	54,80	63,00

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX		
	2006	2009	2011
SPASAP CFDT	400	233	386
CFE/CGC	817	791	752
CFTC	111	355	378
CGT/FO	571	497	575
UNSA/SAPAP	745	450	657
CGT UNE FORCE À VOS COTÉS*	-	-	1481
SUD AÉRIEN	-	176	161
CAT	-	-	106
SICTAM/CGT	1 023	1 130	-
SPE/CGT	281	375	-
SIAP	-	34	-

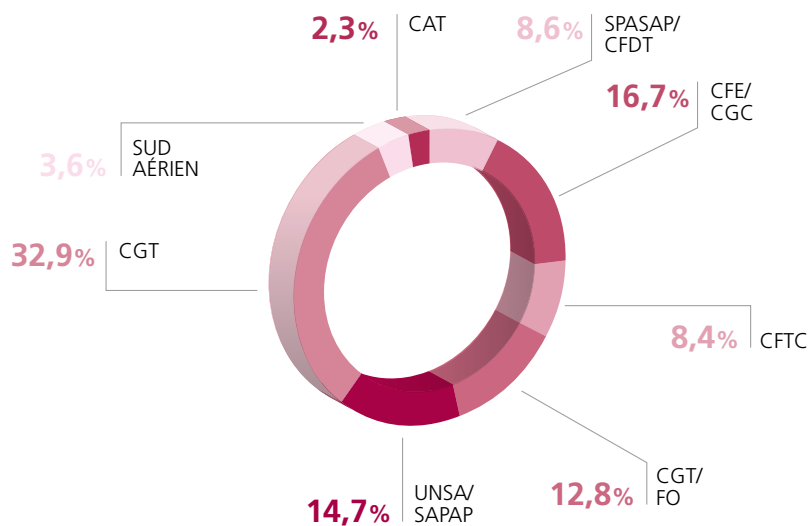
ORGANISATIONS	EN POURCENTAGE		
	2006	2009	2011
SPASAP CFDT	10,1	5,8	8,59
CFE/CGC	20,7	19,6	16,73
CFTC	2,8	8,8	8,41
CGT/FO	14,5	12,3	12,79
UNSA/SAPAP	18,9	11,1	14,71
CGT UNE FORCE À VOS COTÉS*	-	-	32,94
SUD AÉRIEN	-	4,4	3,58
CAT	-	-	2,36
SICTAM/CGT	25,9	28,0	-
SPE/CGT	7,1	9,3	-
SIAP	-	0,8	-

* En 2011, liste SICTAM / CGT et SPE / CGT prévoyant une répartition des suffrages exprimés de 40% SPE / CGT et 60% SICTAM / CGT.



Relations professionnelles

POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2011 PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



611 APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2006*		2009**		2011	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
SPASAP-CFDT	4	4	2	2	5	5
CFE/CGC	7	7	7	7	9	9
CFTC	0	0	3	3	4	3
CGT/FO	6	6	4	4	7	7
UNSA/SAPAP	7	7	4	4	8	9
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	-	-	-	21	21
SUD AÉRIEN	-	-	1	1	1	1
CAT	-	-	-	-	1	1
SICTAM/CGT	10	10	11	11	-	-
SPE/CGT	5	5	7	7	-	-
SIAP	-	-	0	0	-	-
TOTAL	39	39	39	39	56	56

(*) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 9 au 18 janvier 2007.

(**) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 3 au 11 février 2009.



Relations professionnelles

611/612. Élections du Comité d'Entreprise (scrutin tous les 2 ans)

612 PARTICIPATION PAR COLLÈGE

	1 ^{ER} COLLÈGE			2 ^E COLLÈGE			3 ^E COLLÈGE			TOTAL		
	2006	2009	2011	2006	2009	2011	2006	2009	2011	2006	2009	2011
INSCRITS	1 893	1 499	1 247	4 852	4 878	4 918	1 247	1 236	1243	7 992	7 613	7 408
VOTANTS	737	799	710	2 623	2 625	3 136	774	761	836	4 134	4 185	4 682
SUFFRAGES EXPRIMÉS	709	781	680	2 494	2 536	3 011	750	733	811	3 953	4 050	4 502
PARTICIPATION EN %	38,93	53,30	56,94	54,06	53,81	63,77	62,07	61,56	67,26	51,73	54,97	63,20

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX		
	2006	2009	2011
SPASAP CFDT	400	231	375
CFE/CGC	785	770	758
CFTC	119	353	378
CGT/FO	573	472	581
UNSA/SAPAP	748	475	659
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS*	-	-	1500
SUD AÉRIEN	-	159	157
CAT	-	-	94
SICTAM/CGT	1 044	1 180	-
SPE/CGT	284	376	-
SIAP	-	34	-

ORGANISATIONS	EN POURCENTAGE		
	2006	2009	2009
SPASAP CFDT	10,1	5,7	8,33
CFE/CGC	19,9	19,0	16,84
CFTC	3,0	8,7	8,40
CGT/FO	14,5	11,7	12,91
UNSA/SAPAP	18,9	11,7	14,64
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS*	-	-	33,32
SUD AÉRIEN	-	3,9	3,49
CAT	-	-	2,09
SICTAM/CGT	26,4	29,1	-
SPE/CGT	7,2	9,3	-
SIAP	-	0,8	-

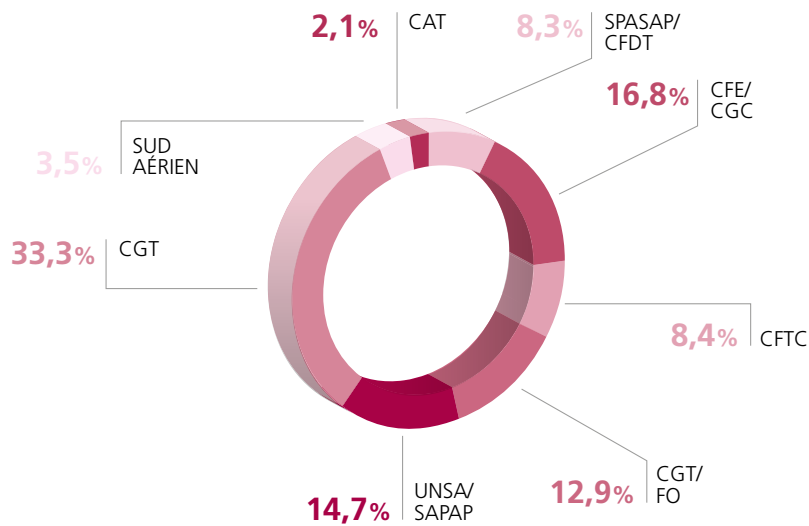
Ces résultats sont ceux qui déterminent la répartition des sièges.

* En 2011, liste SICTAM / CGT et SPE / CGT prévoyant une répartition des suffrages exprimés de 40% SPE / CGT et 60% SICTAM / CGT.



Relations professionnelles

612 POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2011 PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



611 APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2006*		2009**		2011	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CFDT	1	1	0	0	2	2
CFE/CGC	4	4	5	5	4	4
CFTC	0	0	1	1	1	1
CGT/FO	3	3	2	1	2	2
UNSA/SAPAP	3	3	1	2	2	2
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	-	-	-	7	7
SUD AÉRIEN	-	-	0	0	-	-
CAT	-	-	-	-	-	-
SICTAM/CGT	5	5	6	6	-	-
SPE/CGT	2	2	3	3	-	-
SIAP	-	-	0	0	-	-
TOTAL	18	18	18	18	18	18

(*) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 9 au 18 janvier 2007.

(**) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 3 au 11 février 2009.



Relations professionnelles

611/612. Élections des membres du conseil d'administration (scrutin tous les 5 ans)*

612 PARTICIPATION PAR CATÉGORIE**

	1 ^{ER} COLLÈGE			2 ^E COLLÈGE			TOTAL		
	2000***	2004	2009	2000***	2004	2009	2000***	2004	2009
INSCRITS	827	1 070	1 593	6 983	7 006	9 563	7 810	8 076	11 156
VOTANTS	444	514	720	3 174	2 825	2 901	3 618	3 339	3 621
SUFFRAGES EXPRIMÉS	438	502	710	3 046	2 746	2 833	3 484	3 248	3 543
PARTICIPATION EN %	53,69	48,04	45,20	45,45	40,32	30,34	46,33	41,34	32,46

(*) La loi du 25 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public (article 11) a porté à cinq ans la durée du mandat des membres des conseils d'administration.

(**) En 1984, les électeurs sont regroupés en un seul corps électoral. Les voix cadres doivent être décomptées pour permettre l'attribution du siège réservé à cette catégorie.

(***) Suite au recours en annulation de la CFTC, les élections du 18 mai 1999 ont été annulées par jugement du Tribunal d'Instance du 14^e arrondissement, le 14 décembre 1999. Une nouvelle élection a été organisée le 3 février 2000.

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX		
	2000	2004	2009
CFDT	530	341	345
CFE/CGC	529	685	601
CFTC	320	172	298
CGT	937	880	1 355
UNSA/SAPAP	701	407	509
FO	467	763	435

ORGANISATIONS	EN POURCENTAGE		
	2000	2004	2009
CFDT	15,2	10,5	9,7
CFE/CGC	15,2	21,1	17,0
CFTC	9,2	5,3	8,4
CGT	26,9	27,1	38,2
UNSA/SAPAP	20,1	12,5	14,4
FO	13,4	23,5	12,3

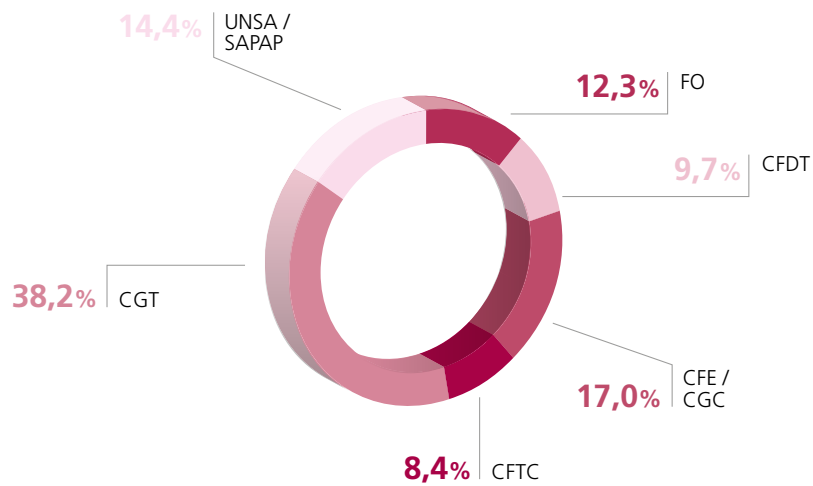
En 2000, le syndicat FO a présenté un candidat pour la première fois.

En 2004, CFE-CGC a présenté 2 listes : CAP 2009 et Nouvel Horizon, Nouvelles Conquêtes.



Relations professionnelles

612 POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2009, PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



612 APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2000	2004	2009
CFDT	1	1	0
CFE/CGC	1	1	1
CFTC	-	-	0
CGT	2	2	3
UNSA/SAPAP	2	1	1
FO	1	2	1
TOTAL	7	7	6



Relations professionnelles

613. Utilisation des crédits d'heures et absences syndicales

613 RÉPARTITION DU VOLUME GLOBAL DES CRÉDITS D'HEURES UTILISÉS, PAR TYPE DE RÉUNION

	2010	2011	2012
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	15 900	15 670	15 750
COMITÉ D'ENTREPRISE	19 800	19 750	19 880
COMMISSIONS SPÉCIALISÉES	23 750	22 800	22 600
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX	38 700	35 360	34 870
GROUPES DE TRAVAIL SYNDICATS /DIRECTION	20 600	18 560	17 380
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 800	8 500	8 600
CHSCT	15 450	14 500	14 750
DIVERS	3 250	3 300	3 100
TOTAL	146 250	138 440	136 930

614. Nombre de réunions annuelles avec les représentants du personnel

	2010	2011	2012
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	12	12	12
COMITÉ D'ENTREPRISE	22*	22**	23***
COMMISSIONS	34	30	23
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX	82	59	82
GROUPES DE TRAVAIL SYNDICATS/DIRECTION	27	35	27
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10	14	11

* Dont 9 CE supplémentaires et 2 CE exceptionnels, (**) Dont 9 CE supplémentaires et 4 CE exceptionnels, (***) Dont 9 CE supplémentaires et 3 CE exceptionnels



Relations professionnelles

616/617/618. Formations syndicales.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DU NOMBRE DE JOURS, PAR ORGANISATION SYNDICALE

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES			NOMBRE DE JOURS			
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	
STAGES DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE	CFDT	11	13	10	39	52	23
	CFTC	1	-	8	3	-	24
	CFE/CGC	11	2	2	13	5	4
	SPE/CGT	14	14	37	40	41	103
	SICTAM/CGT	28	65	71	103	190	222
	CGT/FO	7	10	12	35	45	41
	UNSA/SAPAP	-	-	5	-	-	7
	CAT	-	-	-	-	-	-
	SUD AÉRIEN	-	2	3	-	7	11
	TOTAL	72	106	148	233	340	435
RÉUNIONS SYNDICALES	CFDT	21	12	-	20	14	-
	CFTC	2	-	-	2	-	-
	CFE/CGC	22	12	12	14	10,5	12
	SPE/CGT	-	-	-	-	-	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT/FO	5	14	32	4	9,5	16
	UNSA SAPAP	7	17	27	7	17	26,5
	CAT	-	-	-	-	-	-
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	57	55	71	47	51	54,5
CONGRÈS SYNDICAUX	CFDT	5	1	2	11,5	3	10
	CFTC	1	-	1	1	-	3
	CFE/CGC	-	-	-	-	-	-
	SPE/CGT	-	-	-	-	-	-
	SICTAM/CGT	1	22	-	2	34	-
	CGT/FO	-	22	-	-	30	-
	UNSA SAPAP	-	-	-	-	-	-
	CAT	-	-	-	-	-	-
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	7	45	3	14,5	67	13



Relations professionnelles

621. Conseils d'Atelier et de Bureau

- Loi du 4 août 1982 relative aux droits d'expression des salariés, complétée par la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.
- Loi du 3 janvier 1986 relative au droit d'expression des salariés (protocole signé le 23 décembre 1987).

621 NOMBRE DE CONSEILS CRÉÉS DEPUIS JUIN 1984 = 127

	2010	2011	2012
NOMBRE DE CONSEILS CRÉÉS	0	0	0
NOMBRE DE RÉUNIONS	0	0	0
NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS	-	-	-
NOMBRE DE MOYEN DE RÉUNIONS PAR CONSEIL	-	-	-
DURÉE MOYENNE DE RÉUNION	-	-	-
% DE SALARIÉS AYANT PARTICIPÉ À AU MOINS UNE RÉUNION DE CONSEIL	-	-	-

615. Dates de signature et objet des accords signés

Accords salariaux

- Accord salarial 2010 signé le 7 janvier 2010.
- Accord salarial 2011 signé le 23 décembre 2010.
- **Accord salarial 2012 signé le 9 février 2012.**

Représentation du personnel

- Accord sur le droit syndical à Aéroports de Paris signé le 25 juin 2010.
- Avenant n° 2 à l'accord général sur les CHSCT et les mesures de coordination du 31 mai 2006 signé le 26 février 2011.
- **Accord sur la création d'un CHSCT transversal signé le 9 Août 2012.**
- **Accord définissant les moyens des CHSCT de proximité et du CHSCT transversal signé le 28 septembre 2012.**

Diversité

- Accord sur l'emploi des personnes handicapées 2010/2012, signé le 26 janvier 2010.
- Prorogation de l'accord sur l'égalité professionnelle hommes / femmes, signé le 19 mai 2010 (avenant n° 2).
- Accord 2011/2013 sur l'égalité professionnelle hommes / femmes, signé le 29 décembre 2010.

Élections professionnelles

- Protocole d'accord préélectoral / Élection des Membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 26 novembre 2010.
- Protocole d'accord Élection des Membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel signé le 26 novembre 2010.

- **Avenant portant révision de l'accord sur le vote électronique, signé le 27 novembre 2012.**
- **Protocole d'accord préélectoral / Élection des Membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 27 décembre 2012.**

Frais médicaux

- Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux du 12 février 2007, signé le 23 décembre 2010.
- **Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux du 12 février 2007, signé le 11 octobre 2012.**

Groupe Aéroports de Paris

- Avenant n° 1 au protocole d'accord sur la configuration du comité de groupe d'Aéroports de Paris, signé le 15 février 2011.
- Protocole d'accord sur la configuration du Comité de Groupe Aéroports de Paris et sur la répartition de ses représentants signé le 24 novembre 2011.

Organisations

- Accord relatif aux mesures sociales d'accompagnement dans le cadre de la réorganisation de la Direction de l'Immobilier, signé le 3 novembre 2010.
- **Accord sur l'organisation du service hivernal, signé le 27 juillet 2012.**



Relations professionnelles

Intéressement

- Avenant à l'Accord d'intéressement 2009/2011, signé le 15 juin 2011.
- **Accord d'intéressement 2012-2014 signé le 18 juin 2012.**

Participation

- **Avenant à l'Accord de participation, signé le 26 janvier 2012.**

Plan d'Épargne Groupe

- Accord portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du plan d'épargne du groupe Aéroports de Paris, signé le 29 novembre 2010.

Retraites

- Avenant portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif d'Aéroports de Paris - Transformation en plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, signé le 29 novembre 2010.

Santé au travail

- Accord de méthodologie sur la prévention des risques psychosociaux, signé le 23 décembre 2010.
- Avenant de révision de l'accord de méthodologie pour la prévention des risques psycho-sociaux signé le 23 décembre 2011.

Temps de travail

- Avenant de révision à l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du 31 janvier 2000, signé le 7 octobre 2010.
- **Avenant n° 2 à l'accord du 28 décembre 2006 relatifs aux évolutions de la filière de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes portant sur les modalités de paiement des heures supplémentaires signé le 11 octobre 2012.**

191/192/193. Nombre d'heures d'arrêt de travail

	2010	2011	2012
HEURES DE GRÈVE	31 662	2 261	3 987
HEURES THÉORIQUEMENT TRAVAILLÉES	11 336 640	11 225 312	11 143 776
% HEURES DE GRÈVE PAR RAPPORT AUX HEURES THÉORIQUEMENT TRAVAILLÉES	0,28	0,02	0,04

622. Procédures d'accueil

622 ACCUEIL DE STAGIAIRES

De nombreux stagiaires sont accueillis à Aéroports de Paris. Ils participent à la vie professionnelle de l'entreprise en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations. Dans le cadre de stages conventionnés, les stages proposés permettent aux étudiants de découvrir l'entreprise et ses métiers, en leur donnant l'occasion de mettre en pratique les acquis de leurs formations et de valoriser leurs compétences. L'accueil des stagiaires est assuré par les services, qui mettent à leur disposition des informations relatives à l'activité et à l'entreprise (missions, organisation, résultats).



Relations professionnelles

622

ACCUEIL DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

Après l'accueil et l'intégration du nouvel embauché au sein de son service et de sa direction, un stage de 2 jours de connaissance de l'entreprise est proposé aux nouveaux embauchés de l'entreprise sous contrat à durée indéterminée, par le service Formation.

Les personnes en contrat à durée déterminée, ou celles qui sont en stage de fin d'études pour 6 mois minimum dans l'entreprise, peuvent être inscrites à la demande de leur Service.

Cette formation a pour but de présenter les missions et l'organisation de l'entreprise, les activités et les métiers d'Aéroports de Paris, le secteur du transport aérien, le monde aéroportuaire, etc.

Des intervenants de l'entreprise présentent leurs activités et sensibilisent les nouveaux embauchés aux enjeux d'Aéroports de Paris : la stratégie, la sécurité du travail, la politique environnementale, la démarche qualité clients etc.

Les visites commentées de Paris-Charles de Gaulle et d'une aérogare d'Orly familiarisent les nouveaux embauchés avec les deux plates-formes principales d'Aéroports de Paris.

623. Procédure d'information ascendante et descendante

SUPPORT	PÉRIODICITÉ	CADRES	HAUTE MAÎTRISE	MAÎTRISE	EXÉCUTION
INTRANET - NEWS	Variable	x	x	x	x
JOURNAL D'ENTREPRISE "LE JOURNAL D'AÉROPORTS DE PARIS"	10/an + n° spéciaux	x	x	x	x
LES ACTUS RH	7/an	x	x	x	x
INFODIF - OUTLOOK	Variable	x	x	x	x
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Annuelle	x		à la demande	
PLAN STRATÉGIQUE 2011/2015 - BROCHURE	Tous les 5 ans	x	x	x	x
ÉPARGNE SALARIALE - LIVRETS ET DOCUMENTATION	Variable	x	x	x	x
GUIDES PRATIQUES	Variable	x	x	x	x
INTRANET - EXTRAITS DE PRESSE	Quotidienne			Intranet	
PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF	Permanent	x	x	x	x
NOTES DE SERVICE	Variable	x	x	x	x
LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS	Variable			diffusion + intranet	
CONVENTIONS DES CADRES ET DES HAUTE MAÎTRISE	Annuelle	x	x	-	-

624. Systèmes d'entretiens individuels

Des entretiens individuels sont prévus annuellement pour les cadres et les non cadres. Par ailleurs, outre les entretiens d'embauche, tout salarié peut avoir un entretien avec son encadrement, avec un responsable de la Direction des Ressources Humaines ou une Assistante Sociale pour tout motif personnel (familial, logement, problème social, formation, retraite etc.).

631/632/633. Procédures judiciaires

PROCÉDURES	2010	2011	2012
RECOURS À DES MODES DE SOLUTIONS NON JUDICIAIRES ENGAGÉES DANS L'ANNÉE	-	-	-
INSTANCES JUDICIAIRES ENGAGÉES DANS L'ANNÉE AVEC MISE EN CAUSE DE L'ENTREPRISE	40	49	26
MISES EN DEMEURE ET PROCÈS VERBAUX DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE	0	0	0

Activités & œuvres sociales

82 prêts au titre de l'aide au logement ont été accordés en 2012

Au 31 décembre 2012, 1486 logements souscrits par Aéroports de Paris sont occupés par des salariés

76 salariés ont bénéficié d'un prêt véhicule en 2012

711 173 repas ont été servis aux salariés dans les 12 restaurants d'entreprise

Le montant de la subvention versé au comité d'entreprise pour les activités socioculturelles s'est élevé à 6,1 millions d'euros.

LE PRIX DU REPAS

3,02
EUROS



Activités & œuvres sociales

712. Logement

712 RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS DANS LES PROGRAMMES LOCATIFS

Les logements souscrits par Aéroports de Paris au titre de l'investissement obligatoire dans la construction (dit 1 % logement) sont attribués sur proposition de la Commission Mixte du logement (1/3 représentants de la direction, 2/3 représentants du personnel).

Les logements disponibles sont proposés aux salariés suivant l'ordre de priorité donné par la Commission.

	2010	2011	2012
SOUSCRIPTIONS RÉALISÉES	40	43	38
TOTAL DES LOGEMENTS SOUSCRITS PAR ADP DE 1956 À L'ANNÉE CONSIDÉRÉE (*)	2 003	2 046	2 084
LOGEMENTS OCCUPÉS AU 31 DÉCEMBRE (*)	1 569	1 544	1 486

(*) La différence entre le nombre de logements occupés et le nombre de logements souscrits correspond aux logements définitivement remis à la disposition des organismes collecteurs.

712 AIDES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU DE L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Des prêts au taux d'intérêt de 2,25 % remboursables au maximum en 15 ans sont accordés aux salariés sur proposition de la Commission Mixte du Logement.

Les salariés ne pouvant bénéficier du 1 % logement, leur demande ne correspondant pas aux critères de la réglementation, peuvent recevoir néanmoins des prêts dont le montant est de 10 000 euros.

Des bonifications d'intérêt (2,29 euros par mois et par tranches de 1 524,49 euros empruntés) sont accordées par ailleurs aux salariés Cadres et Haute Maîtrise. Le montant des prêts bonifiés est plafonné à 15 fois la rémunération de base, échelon E0320 ou 256, et 15 % du coût de l'opération, déduction faite du prêt direct Aéroports de Paris et du prêt à taux 1,5 %. La durée nominale des bonifications est de 120 mois maximum.

712 MONTANT TOTAL DES DÉPENSES AU TITRE DE L'AIDE AU LOGEMENT DU PERSONNEL

	2010	2011	2012
SOUSCRIPTIONS DE LOGEMENTS	0,77	0,81	0,83
PRÊTS ACCORDÉS	Au titre du 1 %	0,31	0,74
	Hors 1 %	0,21	0,13
	Prêts PASS (travaux, mobilité...)	0,46	0,045
MONTANT DES BONIFICATIONS VERSÉES	0,08	0,07	0,06
TOTAL DES DÉPENSES (EN MILLIONS D'EUROS)	1,83	1,795	1,91
NOMBRE DE PRÊTS ACCORDÉS DEPUIS 1953	5 877	5 924	6 006



Activités & œuvres sociales

712 PRÊTS VÉHICULES

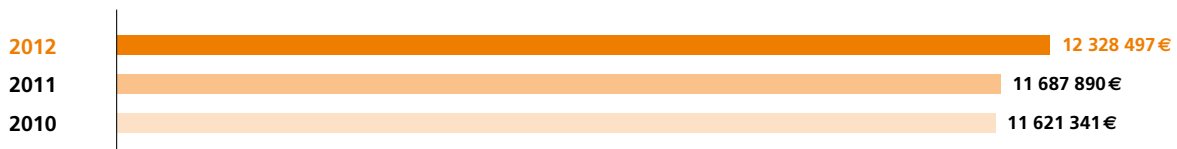
Le montant maximum des prêts en 2012, pour acquisition d'un véhicule dans l'intérêt du service est de 3 700 euros pour les salariés utilisant leur voiture pour le trajet domicile lieu de travail, et de 4 300 euros pour les salariés utilisant leur voiture pour nécessité de service.

Le taux des prêts pour acquisition d'un véhicule était en 2012 de 2,25 % au 1^{er} août 2012 (indexation sur le taux de rémunération du livret A).

	2010	2011	2012
MONTANT MAXIMUM	3 700 / 4 300€ *	3 700 / 4 300€ *	4 000 / 4 600*
DURÉE MAXIMUM DU PRÊT	36 mois	36 mois	36 mois
TAUX D'INTÉRÊT	1,75 % Au 01/08/2010	2,25 % au 01/08/2011	2,25 % au 01/08/2012
BÉNÉFICIAIRES			
UTILITÉ DE SERVICE	82	64	54
NÉCESSITÉ DE SERVICE	36	23	22
SALARIÉS MUTÉS	-	-	-
TOTAL BÉNÉFICIAIRES	118	87	76
MONTANT DES PRÊTS			
UTILITÉ DE SERVICE	237 445 €	174 365 €	165 095 € €
NÉCESSITÉ DE SERVICE	120 809 €	74 995 €	80 400 €
SALARIÉS MUTÉS	-	-	-
MONTANT TOTAL DES PRÊTS EN €	358 254 €	249 360 €	245 495 €

* Montants accordés selon le taux d'émission de CO₂ du véhicule.

711. Budget du Comité d'Entreprise (activités sociales, culturelles et sportives)



La subvention versée au C.E. comprend 2 parties :

- d'une part, 1,65 % de la masse salariale brute imposable, soit 6 130 067 € en 2012,
- d'autre part, le coût réel de la participation aux cotisations des mutuelles, soit 6 198 430 M€ en 2012 (retraités groupe fermé, actifs nouveaux régime santé).

Une subvention légale de 0,2 % de la MSBI est versée pour le fonctionnement, soit 743 036 € en 2012.



Activités & œuvres sociales

712. Restaurants du personnel

712 NOMBRE DE RESTAURANTS MIS À LA DISPOSITION DU PERSONNEL

	2010	2011	2012
SIÈGE	1	1	1
PARIS - ORLY	4	4	4
PARIS - CHARLES DE GAULLE	6	6	6
PARIS - LE BOURGET	1	1	1
AUTRES TERRAINS	0	0	0
TOTAL	12	12	12

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE

	2010	2011	2012
SIÈGE	1	1	1
PARIS - ORLY	2	2	2
PARIS - CHARLES DE GAULLE	2	2	2
TOTAL	5	5	5

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE, NOMBRE TOTAL ANNUEL DE REPAS SERVIS

	2010	2011	2012
SIÈGE	39 345	38 591	38 333
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	37 938	37 381	37 124
PARIS - ORLY	389 686	389 343	390 150
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	255 604	260 167	269 569
PARIS - CHARLES DE GAULLE	408 113	412 079	408 820
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	234 644	234 972	227 903
TOTAL	837 144	840 013	837 303
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	528 186	535 520	534 596



Activités & œuvres sociales

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE, PRIX DU REPAS AÉROPORTS DE PARIS

	2010	2011	2012
PRIX DU REPAS	2,87 € Au 01/01/10	2,92 € Au 01/01/11	3,02 € Au 01/01/2012
MONTANT DE LA SUBVENTION RESTAURANT ACCORDÉE PAR AÉROPORTS DE PARIS AU CE POUR LES SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	8,26 M€	7,90 M€	7,96 M€

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR UN CONCESSIONNAIRE

	2010	2011	2012
PARIS - ORLY	2	2	2
PARIS - CHARLES DE GAULLE	4	4	4
PARIS - LE BOURGET	1	1	1
AUTRES TERRAINS	0	0	0
TOTAL	7	7	7



Activités & œuvres sociales

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR UN CONCESSIONNAIRE, NOMBRE TOTAL ANNUEL DE REPAS SERVIS

	2010	2011	2012
PARIS - ORLY	147 326	142 371	133 082
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	83 781	75 217	69 712
PARIS - CHARLES DE GAULLE	313 133	262 604	286 079
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	106 756	108 250	106 865
TOTAL	460 459	404 795	419 161
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	190 537	183 467	176 577

Depuis le 1^{er} janvier 2007, certains restaurants facturent directement les administrations et entreprises qui fréquentent ses restaurants. De ce fait, nous ne pouvons qu'indiquer les chiffres de fréquentation du personnel ADP.

	2010	2011	2012
PARIS - LE BOURGET	15 775	16 956	16 899
PARIS - CHARLES DE GAULLE	87 534	99 908	-
PARIS - ORLY	33 542	35 933	-
PARIS - ORLY ET PARIS - CHARLES DE GAULLE			132 831

*Depuis 2012, les deux restaurants d'Air France sont gérés par une seule convention; il n'est donc plus possible de distinguer Paris - Charles de Gaulle et Paris - Orly.

721/722. Autres charges sociales en M€

	2010	2011	2012
ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES (PRÉVOYANCE)* (721)	4,45	4,75	4,57
RÉGIME OBLIGATOIRE DE COUVERTURE SANTÉ ** (721)	1,94	2,36	2,77
RÉGIMES RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES *** (721)	4,15	4,18	4,25
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**** (721)	26,83	28,22	29,42

(*) Régime de prévoyance AXA

(**) Couverture santé AG2R Prévoyance depuis 2012

(***) Retraites supplémentaires

(****) Cotisations ANEP et CRICA, AGFF



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

I-Emploi

111	Effectif total au 31 décembre de l'année considérée	4
112	Effectif permanent	5
113	Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée au 31 décembre	5
114	Effectif mensuel moyen de l'année considérée	8
115	Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre	8
116	Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre	11
117	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon l'ancienneté à Aéroports de Paris	11
118	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la nationalité	6
119	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée	6 - 7
121	Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires (intérimaires extérieurs)	10
122	Nombre de stagiaires	10
123	Nombre de travailleurs extérieurs	10
124	Durée moyenne des contrats de travail temporaire (intérimaires extérieurs)	10
131	Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée	12
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée	12
133	Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans	12
141	Total des départs	13
142	Nombre de démissions	13
143	Nombre de licenciements pour cause économique	14
144	Nombre de licenciements pour d'autres causes	13
145	Fins de contrats à durée déterminée	13
146	Départs au cours de la période d'essai	13
148	Départs volontaires en retraite et préretraite	13
149	Décès	13
151	Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie ou groupe supérieur	15
161	Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée	14
162	Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée	14
171	Nombre de handicapés au 31 décembre de l'année considérée	17
172	Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employés au 31 décembre de l'année considérée	17
181	Nombre total de jours d'absence	16
182	Nombre de journées d'absence pour maladie, y compris longue maladie	16
183	Répartition de la maladie selon la durée de l'absence	18
184	Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet	16
185	Nombre de journées d'absence pour maternité	16
186	Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes...)	16
187	Nombre de journées d'absence pour d'autres causes	16
191	Heures perdues pour fait de grèves	57
192	Heures normalement travaillées	57
193	Pourcentage des heures de grève par rapport aux heures travaillées	57



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

II-Rémunérations

211	Rémunérations mensuelles moyennes nettes	21
212	Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires	22
213	Grille de rémunérations	20
221	Rapport entre les rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées	22
222	Montant global des dix rémunérations les plus élevées	22
231	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement	20
232	Pourcentage des salariés payés au mois sur la base de l'horaire affiche	20
241	Avantages sociaux dans l'entreprise	24
242	Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel	24
251	Frais de personnel/chiffre d'affaires	24
261	Montant global de la réserve de participation et/ou de l'intéressement	23
262	Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire et/ou de l'intéressement	23
263	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat...)	23

III-Conditions d'hygiène et de sécurité

311	Nombre d'accidents avec arrêt	26
312	Nombre de journées perdues	26
313	Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée	27
314	Nombre d'accidents mortels	27
315	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	27
316	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'entreprise	27
317	Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents du travail	31
321	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves - codes 32 à 40	28
322	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation - code 02	28
323	Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) codes 09 à 31	28
324	Nombre d'accidents de circulation - manutention - stockage - codes 01 - 03 - 04 - 06 - 07	28
325	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel - code 05	28
326	Nombre d'accidents de circulation sur la voie publique liés à l'activité du travailleur (à l'exception des accidents de trajet visés à l'indicateur 315) - code 08.	28
327	Autres cas	28
331	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année considérée	28
332	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	28
341	Existence et nombre de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	31
342	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	31
351	Effectif formé à la sécurité dans l'année	32
352	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens de l'article R.231 - 8 du Code du Travail	31



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

IV-Autres conditions de travail

411	Horaire hebdomadaire moyen affiché	34
412	Nombre de jours de repos compensateur pris au titre des heures supplémentaires	34
413	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés	35
414	Nombre de salariés occupés à temps partiel	35
415	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de deux jours de repos hebdomadaires consécutifs	35
416	Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)	34
417	Nombre de jours fériés payés	34
421	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants et de nuit	36
422	Nombre de personnes occupant des emplois alternant ou de nuit de plus de 50 ans	38
431	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dba à leur poste de travail	30
432	Nombre d'audiogrammes effectués par le service de la médecine du travail	30
433	Nombre de journées (vacations) de mesures de bruit réalisées sur les personnes à leur poste de travail	30
434	Nombre de personnes sur lesquelles ont été établies des mesures de bruit	30
435	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures	30
441	Expérience de transformation de l'organisation du travail	30
451	Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement au sens de l'article L 437 -2 du Code de Travail	38
452	Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente	38
453	Investissements réalisés, non prévus dans le programme établi l'année précédente	38
461	Nombre d'examens cliniques	29
462	Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail	29
471	Nombre de salariés reconnus inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail	29
472	Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	29

V - Formation

511	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	40
512	Montant consacré à la formation continue	40
513	Formations effectuées en application de conventions : versements auprès d'organismes agréés	40
514	Nombre de stagiaires	41
515	Nombre d'heures de stage rémunérées et non rémunérées	44
516	Décomposition par type de stages	44
521	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	46
522	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	46
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	46
524	Nombre d'heures d'absence pour congé formation	44
525	Nombre d'heures d'absence pour formation syndicale	46
531	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	46



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

VI - Relations professionnelles

611	Composition des DP/CE/CA	49 - 52 - 52
612a	Participation aux élections par collège - Délégués du personnel	48
612b	Participation aux élections par collège - Comité d'Entreprise	50
612c	Participation aux élections par collège - Conseil d'Administration	52
613	Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée	54
614	Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année considérée	54
615	Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année considérée	56
616	Absences rémunérées pour congés d'éducation ouvrière	55
617	Absences rémunérées pour réunions syndicales	55
618	Absences rémunérées pour congrès syndicaux	55
621	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel	56
622	Procédures d'accueil	57
623	Procédures d'information ascendante ou descendante et niveau	58
624	Système d'entretiens individuels	58
631	Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année	58
632	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	58
633	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée	58

VII - Activités et Œuvres sociales

711	Budget du Comité d'entreprise	61
712	Répartition des dépenses de l'entreprise pour le logement, les restaurants, les prêts véhicules	60
721	Cotisations versées par l'entreprise au titre des assurances et des prestations complémentaires (prévoyance et allocations décès)	64
722	Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse)	64

**Le bilan social 2012 d'Aéroport de Paris
a été élaboré en application de la loi n° 77 -769 du 12 juillet 1977
et conformément à l'arrêté du 8 décembre 1977
fixant la liste des informations demandées aux entreprises de transports.**

**Sa présentation tient compte des remarques faites
par les élus du comité d'entreprise.**

Ce bilan social peut-être envoyé sur simple demande au département DRHR
291 boulevard Raspail - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 43 35 75 91

Les informations complémentaires éventuelles sur son contenu
peuvent être demandées au département DRHT
291 boulevard Raspail 75675 PARIS CEDEX 14 - Tél. : 01 43 35 74 91

Document :
Direction des Ressources Humaines
Dépôt légal n°1201
Mars 2013

Le Président du Comité d'Entreprise

PDG/2013/0529

Paris, le

10 AVR. 2013

BILAN SOCIAL 2012

Avis du Comité d'Entreprise

NOTE AUX ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L.2323-74 du Code du Travail, prévoyant que le dernier bilan social accompagné de l'avis du Comité d'Entreprise soit adressé aux actionnaires ou mis à leur disposition dans les mêmes conditions que les documents prévus aux articles L.225-108 et L.225-115 du Code du Commerce, et conformément à l'article L.2323-72 alinéas 1 et 2 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2012 de la société Aéroports de Paris au cours de la séance du 05 avril 2013.

Le résultat du vote a été le suivant :

- Contre : 13
- Abstentions : 5

Le Comité d'Entreprise a motivé son avis par une opposition à la politique de l'emploi menée par l'entreprise induisant une baisse de ses effectifs.



Augustin de ROMANET

Copie :
M. VIDY / Secrétaire du CE